

LE RÉEMPLOI AU QUÉBEC

par

Martine Lanoie

Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement en vue de
l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.)

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Québec, Québec, Canada, mai 2007

IDENTIFICATION SIGNALÉTIQUE

LE RÉEMPLOI AU QUÉBEC

Martine Lanoie

Essai effectué en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.)

Université de Sherbrooke

mai 2007

Mots clés : matières résiduelles, réemploi, usagé, réutilisation, valorisation, recyclage, entreprises de réemploi, surplus, aide de l'État, subvention salariale, 3RV, institution caritative, entreprise d'économie sociale, consommation, environnement.

Donner une seconde vie aux articles en bon état qui ne servent plus est une pratique qui a toujours existé sans être perçue comme une contribution importante à l'économie. Aujourd'hui, organisée en tant qu'industrie, le réemploi est devenu une activité commerciale qui s'inscrit désormais dans une tendance favorable, celle du développement durable et de la consommation responsable. Cet essai a pour principal objectif de dresser le premier portrait de l'industrie du réemploi au Québec. Il présente les acteurs, les activités, les marchés et les produits transigés et avance une estimation des quantités en cause. Les budgets restreints, l'écoulement de la marchandise et la gestion des surplus sont les principales difficultés rencontrées par les acteurs caritatifs et sociaux du réemploi. L'*empowerment* de cette industrie et l'intervention étatique sont des pistes de solution incontournables. La contribution de l'État doit désormais soutenir l'émergence et la consolidation de l'industrie du réemploi plutôt que le maintien artificiel des opérations ou la survie individuelle des entreprises. De son côté, l'industrie elle-même doit se solidariser.

SOMMAIRE

Depuis toujours, les gens maximisent l'utilisation des biens : les vêtements sont réutilisés d'un enfant à l'autre, certains revendent les meubles dont ils n'ont plus besoin, d'autres les donnent à des organismes de charité ou à des entreprises d'économie sociale. Cette pratique s'est accentuée et a fait émerger une nouvelle industrie, celle du réemploi. Depuis une décennie, les acteurs du réemploi sont devenus les alliés des instances municipales. En effet, le réemploi est désormais identifié comme un des moyens d'atteindre les objectifs de valorisation, fixés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Cependant, son actuelle apparence de gratuité contribue à diminuer le coût de l'élimination découlant de la surconsommation des citoyens sans la reconnaissance financière de cette contribution, ce que démontre dans cet essai.

Bien que l'activité marchande du réemploi existe depuis longtemps, l'industrie du réemploi est demeurée informelle. Cette dernière est peu organisée et il existe peu de documentation à son sujet. D'où l'opportunité de dresser un premier portrait du réemploi au Québec, l'objectif premier de cet essai. D'abord, le terme réemploi devait être défini. Partant de cette prémisse, il devenait possible de circonscrire le marché du réemploi, d'en identifier les principales activités, les acteurs et les produits transigés. L'évaluation du nombre d'acteurs, la quantification des matières et la répartition des produits traités et des acteurs de cette industrie sont quelques un des résultats de cet essai qui intéresseront les intervenants concernés par le réemploi.

Par ailleurs, cet essai révèle que la quantité de matières recueillies est telle que l'écoulement de la marchandise est un défi quotidien ajoutant la lourde gestion des surplus aux autres difficultés de cette industrie. Une des solutions incontournables sera de développer le réflexe d'acheter des articles usagés auprès d'une plus large clientèle. Le marketing est le moyen par excellence utilisé pour modifier le comportement du consommateur mais ce poste budgétaire est très limité pour la plupart des acteurs du réemploi. Ce constat renforce notre conclusion que cette industrie a tout avantage à regrouper ses forces pour élaborer une campagne de sensibilisation globale efficace. Le

réseautage est également la clef pour solutionner d'autres problèmes rencontrés par les membres de cette industrie.

Le réemploi, on l'aura compris, engendre des bénéfices pour la société tant du point de vue environnemental, social qu'économique. Puisqu'elle répond en tous points aux principes du développement durable ne serait-ce pas là une raison suffisante pour obtenir de l'État le soutien que mérite cette industrie ? Cet essai démontre que la contribution de l'État demeure indispensable aux acteurs du réemploi, du moins pour ceux qui valorisent gratuitement les surplus peu rentables et qui par surcroît offrent à la société des lieux d'insertions de personnes qui autrement seraient à la charge de l'état. C'est dans cette perspective que les différents paliers gouvernementaux doivent compenser les missions sociales et environnementales de ces entreprises, qu'il s'agisse de le faire sous forme de contrats de services, de renforcer l'*empowerment* de cette industrie en soutenant le réseautage ou encore d'utiliser leur pouvoir législatif pour favoriser les débouchés en imposant la réorganisation responsable de la fin de vie de certains produits.

Maintenant que l'industrie du réemploi est installée, l'État doit soutenir le développement de l'industrie du réemploi plutôt que de maintenir artificiellement les opérations ou la survie individuelle des entreprises. Si le réemploi s'inscrit désormais dans une tendance favorable, celle du développement durable et de la consommation responsable, le réemploi doit pouvoir développer une industrie affranchie des subventions mais soutenue par la reconnaissance financière de sa contribution en tant que service à la collectivité.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ma directrice d'essai Michèle Goyer qui m'a grandement supportée dans la réalisation de cet essai. Elle a su me transmettre ses connaissances et son expérience afin de pousser plus loin ma réflexion. Elle a fait preuve d'une très grande compréhension et d'une patience incomparables. C'est grâce à ses encouragements, son humanité et sa rigueur que vous pourrez lire ce présent essai.

Sans mon emploi chez RECYC-QUÉBEC en relation avec les différents acteurs du réemploi, je n'aurais pu écrire cet essai. Je tiens à remercier les divers intervenants et gestionnaires d'entreprises de réemploi avec qui j'ai interagi au cours des deux dernières années. J'aimerais souligner l'apport particulier des personnes suivantes : Martial Desrochers, Charles Guindon, Liette Courchesne, Brigitte Labrecque et Annie Asselin.

Je dois une fière chandelle à mes anciens collègues de travail de RECYC-QUÉBEC pour m'avoir permis de peaufiner ma réflexion et d'avoir partagé avec moi leurs connaissances, notamment Guy Tremblay, Martin Comeau, Mathieu Guillemette, Jérôme Cliche, Mario Laquerre, Denise Auger.

Cet essai n'aurait pu être terminé en temps sans tous mes amis qui ont gardé ma fille pour que je puisse travailler ou qui ont fait des corrections : Reine et Marcel Cliche, Christine Phan, Louise Matthews, Denis Monaghan, Marielle Gaudet, Catherine Forgues et Joanne Fournier.

Je dis un gros merci à mes collègues de classe de la cohorte de Québec qui m'ont permis de tenir le coup pendant ces longues études effectuées à temps partiel.

Finalement, je remercie mon amoureux, ma fille qui est née durant la période d'écriture de cet essai et mes proches qui ont enduré mes absences sans broncher au cours des cinq dernières années.

TABLE DES MATIÈRES

Mis en forme

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| 1 QU'EST-CE QUE LE RÉEMPLOI? | 3 |
| 1.1 LA DÉFINITION DU TERME | 3 |
| 1.2 LE MARCHÉ DU RÉEMPLOI | 7 |
| 1.3 LE RÉEMPLOI SCHÉMATISÉ | 8 |
| 2 LE PORTRAIT DU RÉEMPLOI AU QUÉBEC | 9 |
| 2.1 L'ÉVOLUTION DU RÉEMPLOI | 9 |
| 2.2 LES ACTEURS DU RÉEMPLOI | 10 |
| 2.2.1 Les entreprises privées..... | 10 |
| 2.2.2 Les entreprises collectives (OBNL)..... | 14 |
| 2.2.3 Les acteurs particuliers..... | 18 |
| 2.2.4 Le nombre d'établissements de réemploi..... | 20 |
| 2.3 LES PRODUITS DU RÉEMPLOI | 23 |
| 2.3.1 Les quantités en jeu..... | 24 |
| 2.3.2 La répartition des produits | 25 |
| 3 CERTAINES SPÉCIFICITÉS DU RÉEMPLOI AU QUÉBEC | 27 |
| 3.1 LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE | 27 |
| 3.1.1 Qu'est-ce que l'économie sociale | 27 |
| 3.1.2 L'origine de la présence des EÉS en gestion des matières résiduelles..... | 28 |
| 3.1.3 L'apport de l'économie sociale en gestion des matières résiduelles | 29 |
| 3.1.4 Les difficultés particulières aux EÉS du réemploi..... | 31 |
| 3.2 L'EXPORTATION..... | 35 |
| 3.2.1 Les impacts de l'exportation | 35 |
| 3.2.2 Valoriser ici d'abord | 37 |
| 4 LES BÉNÉFICES DU RÉEMPLOI..... | 38 |
| 4.1 L'APPORT ÉCONOMIQUE..... | 38 |
| 4.1.1 L'activité commerciale | 38 |
| 4.1.2 La création d'emploi..... | 39 |

| | | |
|----------|--|-----------|
| 4.2 | LES IMPACTS SOCIAUX | 40 |
| 4.2.1 | L'intégration socioprofessionnelle | 40 |
| 4.2.2 | Des biens accessibles aux moins nantis..... | 41 |
| 4.2.3 | L'équité dans une perspective globale..... | 41 |
| 4.3 | LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX..... | 42 |
| 4.3.1 | La réduction de l'exploitation des ressources..... | 42 |
| 4.3.2 | La diminution de la pollution | 43 |
| 5 | LES DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE DU RÉEMPLOI..... | 45 |
| 5.1 | LES FREINS AU RÉEMPLOI | 45 |
| 5.1.1 | L'absence de garantie | 46 |
| 5.1.2 | L'obsolescence des produits..... | 47 |
| 5.1.3 | Le faible coût des produits neufs | 47 |
| 5.1.4 | La perception du consommateur..... | 48 |
| 5.2 | LE RÉEMPLOI : UN CONCEPT BIEN MAL VENDU..... | 51 |
| 5.2.1 | Des budgets restreints..... | 51 |
| 5.2.2 | La disparité des acteurs..... | 52 |
| 5.2.3 | Le marchandisage peu attrayant des magasins..... | 53 |
| 5.2.4 | L'absence d'un message global..... | 54 |
| 5.2.5 | L'absence d'un porte-parole officiel | 56 |
| 6 | LE RÔLE DE L'ÉTAT FACE À L'INDUSTRIE DU RÉEMPLOI | 59 |
| 6.1 | LES SUBVENTIONS SALARIALES | 59 |
| 6.1.1 | L'embauche de personnes avec difficultés socioprofessionnelles..... | 59 |
| 6.1.2 | L'aide à l'embauche de personnes handicapées | 60 |
| 6.1.3 | L'aide à l'intégration des immigrants et minorités visibles en emploi..... | 61 |
| 6.1.4 | L'aide financière aux entreprises d'économie sociale | 61 |
| 6.2 | LES AUTRES MODES DE FINANCEMENT | 63 |
| 6.2.1 | Les organismes de financement | 63 |
| 6.2.2 | L'apport des municipalités | 65 |
| 6.3 | QUEL DEVRAIT ÊTRE LE RÔLE DE L'ÉTAT FACE À L'INDUSTRIE DU RÉEMPLOI ?..... | 67 |
| 6.3.1 | Compenser la mission environnementale | 67 |
| 6.3.2 | Compenser la mission sociale | 68 |
| 6.3.3 | Soutenir le réemploi sans nuire à l'entreprise privée..... | 69 |

| | | |
|----------|--|-----------|
| 6.3.4 | Utiliser la législation : la responsabilité élargie des producteurs..... | 70 |
| 6.3.5 | Faciliter le réseautage | 72 |
| 7 | LES PISTES DE SOLUTION POUR DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI..... | 74 |
| 7.1 | RENFORCER L'EMPOWERMENT | 74 |
| 7.2 | AUGMENTER LES VENTES..... | 77 |
| 7.2.1 | Élargir la clientèle | 77 |
| 7.2.2 | Augmenter le nombre de produits achetés et fidéliser le client | 78 |
| 7.3 | GÉRER LES SURPLUS..... | 80 |
| 7.4 | AMÉLIORER LA GESTION..... | 81 |
| 7.5 | CONSERVER LE RÔLE DE L'ÉTAT..... | 82 |
| 7.5.1 | Le palier municipal..... | 82 |
| 7.5.2 | Le palier provincial..... | 84 |
| | CONCLUSION..... | 89 |
| | RÉFÉRENCES | 91 |

LISTE DES FIGURES, DES TABLEAUX

| | | |
|---------------|---|----|
| Figure 1.1 | Les opérations qu'implique le réemploi..... | 8 |
| Figure 2.1 | Répartition en poids des articles reçus par les entreprises du réemploi de l'Île de Montréal..... | 25 |
| Figure 2.2 | Répartition en nombre d'articles reçus par les entreprises du réemploi de l'Île de Montréal..... | 25 |
| Tableau 1.1 | Définitions du terme réemploi selon divers organismes | 4 |
| Tableau 2.1 : | Classification des acteurs du réemploi par activités | 11 |
| Tableau 2.2 | Proportion des entreprises du réemploi à but lucratif ou non lucratif | 18 |
| Tableau 2.3 | Les acteurs du réemploi en chiffres | 21 |
| Tableau 2.4 | Les établissements du réemploi les plus importants au Québec..... | 22 |
| Tableau 2.5 | Catégories de produits usagés destinés au réemploi..... | 23 |
| Tableau 3.1 | La contribution de l'EÉS dans la mise en valeur des matières résiduelles | 30 |
| Tableau 6.1 | Les sources de financement disponibles pour les entreprises du réemploi. | 64 |

LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

| | |
|-------|---|
| ADEME | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (France) |
| AQCLD | Association québécoise des centres locaux de développement |
| CFER | Centre de formation en entreprise et récupération |
| CLD | Centre local de développement |
| CTA | Centre de travail adapté |
| EÉS | Entreprise d'économie sociale |
| MDDEP | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| OBNL | Organismes à but non lucratif |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| PGMR | Plan de gestion des matières résiduelles |
| REP | Responsabilité élargie des producteurs |
| TIC | Appareils de technologies de l'information et des communications |
| 3RVE | Réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination |

LEXIQUE

Capital patient Prêt, sans remboursement, de capital avant plusieurs années. Seuls les intérêts sont remboursables dès le début de l'engagement.

Dumping En commerce international, le dumping est le fait de vendre des biens dans un autre pays à un prix inférieur à celui pratiqué dans le pays d'origine de l'entreprise.

Écodesigner Artisan qui crée un nouvel objet à partir d'un bien usagé

Lixiviat Liquide résiduelles qui provient de la percolation de l'eau à travers un matériau.

INTRODUCTION

La pratique de réutiliser des vêtements, des meubles ou des jouets a toujours existé : les moins nantis le font davantage que les autres; elle réapparaît en temps de disette et fut plus populaire dans le passé que maintenant, du moins dans les pays industrialisés. La plupart des gens ne savaient pas réellement qu'en agissant ainsi ils pratiquaient le réemploi, c'était dans les mœurs tout simplement, et cela, depuis bien longtemps. Cependant, avec l'apparition de biens peu coûteux, cette pratique tendait à disparaître. Le gouvernement du Québec a voulu lui redonner sa place en adoptant, en 1998, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. En favorisant la gestion des matières résiduelles selon l'ordre hiérarchique des 3RVE soit, la *Réduction à la source*, le *Réemploi*, le *Recyclage*, la *Valorisation* et l'*Élimination* (3RVE), cette politique a pour objectif de mettre en valeur 65 % des matières résiduelles « potentiellement valorisables ».

Cette gestion des matières résiduelles axée sur les 3RVE a engendré de nombreuses activités économiques surtout dans les secteurs du recyclage, de la valorisation énergétique, du compostage et de l'élimination. Ces secteurs ont développé une industrie spécialisée, bien structurée et assez bien documentée. Toutefois, les secteurs de la réduction à la source et du réemploi n'ont pas connu le même essor et sont peu reconnus. Les activités de réduction à la source sont peu documentées et peu répertoriées, car ce secteur n'a pas encore engendré d'industrie comme telle, si ce n'est aux plans de la sensibilisation du public et de la consultation. De son côté, l'industrie du réemploi est plutôt informelle, composée de très petites entreprises ou associations, ayant des missions hétérogènes, possédant peu de moyens financiers et généralement peu organisée.

Ces constats offrent une opportunité d'étude intéressante et nécessaire : dresser le portrait, en ce qui concerne les matières résiduelles, du secteur du réemploi. Cet essai vise plusieurs objectifs que l'on peut regrouper ainsi :

- Définir le terme «réemploi», en circonscrire les spécificités et les marchés;
- Dépeindre sa situation marchande, sa contribution et ses difficultés;

- Situer le rôle de l'aide financière étatique destinée au réemploi;
- Trouver des pistes de solution pour consolider cette industrie.

Les études récentes sur le sujet, ici au Québec ou ailleurs, sont peu nombreuses. Cependant, depuis quelques années, les métropole et capitale québécoises s'y sont intéressées de près et ont réalisé chacune, récemment, une caractérisation du réemploi : ces études serviront de base pour établir un premier portrait. Quelques études et ateliers sur le sujet du réemploi, effectués en Europe, apporteront des éléments comparatifs. Des articles traitant de l'économie sociale et de l'aspect distinctif de l'industrie du réemploi alimenteront la réflexion sur la nécessité, ou non, d'aider financièrement ce secteur d'activité. Enfin, des entrevues avec des acteurs et intervenants du milieu du réemploi permettront de confronter les connaissances théoriques aux cas pratiques et de dégager des pistes de solutions concrètes.

Finalement, cet essai devrait permettre de conclure en répondant aux deux questions suivantes :

Quelle serait la définition consensuelle du terme « réemploi »?

Quel devrait-être le rôle de l'État face à cette industrie?

1 QU'EST-CE QUE LE RÉEMPLOI?

Le mot réemploi semble simple à comprendre, mais il est souvent utilisé différemment selon l'interlocuteur. Il pourrait se définir de prime abord comme la réutilisation d'un article usagé. Toutefois, selon la nature des études, la définition du réemploi est plus complexe. Le tableau 1.1 recense plusieurs définitions citées par différents organismes qui ont cherché à définir ce terme.

Fait surprenant, ni le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), pas même dans la *Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, ni Environnement Canada n'ont de définition du terme « réemploi ».

1.1 La définition du terme

Certaines définitions sont discriminantes et excluent la transformation du produit ou la modification de la fonction du produit, d'autres tiennent compte du changement de propriété. Dans la hiérarchie des 3RVE, la limite entre le réemploi et le recyclage n'est pas claire. Comment établir la frontière ?

L'Agence américaine de protection de l'environnement (US EPA 2006) traite conjointement les sujets de la réduction à la source et du réemploi, probablement parce que le réemploi a pour résultante la réduction à la source, car il remplace ou retarde la consommation d'un bien neuf. La confusion existe également entre le réemploi et le recyclage. Dans certains cas, délimiter où s'arrête le réemploi et où commence le recyclage devient ardu. Tout comme le constate la Reuse development organisation (ReDO), un organisme de réemploi américain, réparer ou reconditionner des items ne correspond pas tout à fait au réemploi ni tout à fait au recyclage (Reuse development organisation 2006). En voici quelques illustrations.

La réutilisation d'un pantalon par un nouveau propriétaire constitue sans aucun doute un bon exemple du réemploi. Qu'en est-il de la réutilisation du tissu de ce pantalon usagé en carreaux pour en faire une courtépinte, ou pour créer un nouveau vêtement plus *design*?

S'apparente-t-elle davantage au réemploi ou au recyclage? Qu'entend-on par transformation importante de la matière?

Tableau 1.1 Définitions du terme réemploi selon divers organismes

| Définitions | Source |
|--|---|
| L'utilisation multiple d'un produit dans sa forme originale, dans sa fonction originale ou alternative avec ou sans conditionnement. | <i>Strategic waste prevention</i> (OCDE 2000) |
| L'utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de ses propriétés. | <i>Bilan québécois de la gestion des matières résiduelles 2004</i> (RECYC-QUÉBEC 2006) |
| La réutilisation, identique ou similaire, sans modification importante de vocation, d'un bien, d'un produit ou d'une matière récupérée. | <i>Guide du réemploi</i> (Ville de Montréal 2004) |
| La réutilisation, sans modification des caractéristiques de la matière, d'un article usagé ayant atteint la fin de sa vie utile pour son propriétaire actuel, soit en alternative à la destruction, à la disposition ou le recyclage. | <i>Guide Couleur bazar</i> (Ville de Montréal 2006) |
| La réutilisation des produits à une même fin, incluant réparer ou faire réparer le matériel endommagé, transformer ou trouver une nouvelle fonction à un objet, démonter un bien afin d'en réutiliser les composantes en bon état. | <i>Le recycleux, guide du réemploi de la région de Québec</i> (Fondation Écho-logie 1996) |
| Une deuxième vie aux items dont on veut se départir. | <i>Bottin du réemploi</i> (Communauté métropolitaine de Québec 2005) |
| La réutilisation des produits, par don à des œuvres de charité ou des groupes communautaires ou par vente. | Site Internet de l'organisme étatique américain US EPA (2006) |
| La réintroduction de produits utiles que les uns ne désirent plus pour les fournir à d'autres qui peuvent les utiliser. | Site Internet de l'organisme américain ReDO (2006) |
| Les produits et objets du réemploi ne sont pas des déchets du moment, lesquels font l'objet d'un don ou d'une opération d'enlèvement avant l'abandon. Le réemploi se distingue par une phase de diagnostic et de tri des objets collectés susceptibles d'être remis en état en vue d'une utilisation prolongée (allongement de la durée de vie des produits et équipements). Le réemploi repose sur des opérations de reconditionnement simple, de réparation et de mise en vente. | <i>Le réemploi des déchets par les structures de l'économie solidaire – France</i> (ADEME 2006) |

Ces exemples illustrent que la hiérarchie des 3RVE ne pourra s'établir avec certitude sans les conclusions d'une analyse de cycle de vie. Comment décider qu'il est plus compatible avec la vision du développement durable de réutiliser le pantalon dans sa fonction initiale, qui est de vêtir une personne, que de le transformer pour couvrir un lit en remplacement

d'un produit neuf, en tissus synthétiques et importés ? Dans les faits, la transformation du pantalon nécessite plus d'énergie que sa simple réutilisation, mais la matière première elle-même, le textile, n'a pas été transformée. La courtepointe ou les vêtements composés de pièces de textile réutilisé sont-ils du réemploi ?

Dans le cas du démantèlement d'un ordinateur, doit-on considérer la réutilisation de cartes mémoire pour la reconstitution d'autres ordinateurs comme du réemploi ? Cette activité représente-t-elle une transformation trop importante ? Bien que le produit final ne soit pas l'original, la fonction restant la même, est-ce du réemploi ?

La location d'un livre, d'un costume ou d'un film vidéo, apparaît correspondre, au premier abord, à du réemploi. Toutefois, la notion de « propriétaire » peut remettre en question cette assertion puisque le locateur ne devient pas le nouveau propriétaire de la matière. La location contribue plutôt à favoriser la réduction à la source.

Est-ce que la réparation d'une paire de souliers par son propriétaire pour prolonger sa durée de vie, est du réemploi ? Selon plusieurs définitions, ce serait le cas. Par contre, selon la définition de la Ville de Montréal, la réparation d'un soulier ne concorde pas avec le réemploi, car la paire de souliers ne change pas de propriétaire. Cela concourt à la réduction à la source, mais selon la ville, la cordonnerie, comme toute activité de réparation, ne ferait pas partie de l'industrie du réemploi.

Outre la difficulté que rencontrent les spécialistes à tracer la frontière entre les secteurs d'activités des *3RVE*, les consommateurs eux-mêmes n'ont pas une connaissance précise du réemploi. Dans le cadre d'une caractérisation des articles du réemploi faite pour le compte de la Ville de Montréal, les entrevues ont mis en lumière la problématique suivante : le terme réemploi ne renvoie pas spontanément au fait de réutiliser un objet, mais est plutôt associé au domaine du travail (NI Environnement 2006).

C'est un fait peu étonnant puisque deux études similaires, l'une effectuée en Belgique (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs 2005) et l'autre en France (Lespinasse 2004), en arrivent à la même conclusion.

La similitude de ces conclusions porte à croire que le terme réemploi, dans la langue française courante, n'évoque pas spécifiquement la réutilisation d'un bien. À preuve, lorsqu'on inscrit « réemploi » sur un moteur de recherche, les liens relatifs à l'employabilité sont beaucoup plus nombreux que ceux relatifs à la réutilisation d'un bien. L'étude belge, qui mesurait entre autres, la notoriété spontanée du mot réemploi, révèle que deux personnes sur cinq n'avaient jamais entendu le terme « réemploi » (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs 2005). L'étude française, démontre que 75 % des français ignoraient tout du réemploi (Lespinasse 2004).

Enfin, en plus des contraintes sémantiques, d'autres questions se posent. Doit-on limiter le terme de réemploi uniquement aux matières provenant des ménages dans le cadre d'une activité marchande ou caritative ou peut-il s'étendre aux échanges directs entre les personnes ? Le réemploi peut-il inclure des produits ou sous-produits provenant des industries, commerces et institutions ? De ces questions en découlent d'autres encore : est-ce que la revente de produits neufs, tels des produits de fin de lignes, ou des produits ayant de petits défauts, peut être considérée comme du réemploi ? Est-ce que la revente de retailles de bois d'une manufacture de cuisine sous forme de bois d'allumage correspond à du réemploi ? Qu'en est-il des produits consignés : bouteilles de breuvages, palettes et caissons ? Aucune définition ne les exclut ni ne les situe.

Pour circonscrire le réemploi, la définition doit se baser sur des notions discriminantes. Des constats précédents se dégagent les spécificités suivantes du réemploi :

- la conservation des propriétés initiales de la matière;
- le changement de propriétaire via une activité marchande ou caritative;
- la multiplication de l'utilisation pour prolonger la durée de vie d'un bien.

Partant de ces caractéristiques la définition du réemploi pourrait se lire comme suit : L'échange d'un bien, dans le cadre d'une activité marchande ou caritative, ayant pour résultante sa réutilisation par un nouveau propriétaire, sans modification des propriétés de la matière première et permettant d'en prolonger la vie utile.

1.2 Le marché du réemploi

La définition proposée n'élimine pas d'emblée les transferts d'articles usagés d'un individu à un autre comme les dons entre les membres d'une famille. Mais le principe du changement de propriétaire via une activité marchande ou caritative, qui introduit la notion de marché et sous-entend une forme de commerce, à partir d'un établissement, vient exclure les échanges informels entre individus. Le principe de la conservation des propriétés initiales de la matière permet quant à lui de limiter le marché du réemploi aux seuls établissements qui en font leur activité principale. Les entreprises qui pratiquent indirectement du réemploi par la vente de sous-produits ou en gérant une consigne seraient ainsi écartées de ce marché. Par exemple, seraient exclus du marché du réemploi le fabricant d'armoires qui réemploie les résidus de bois à d'autres fins et les embouteilleurs de bières et de boissons gazeuses.

Ces constats permettent de circonscrire le marché du réemploi aux établissements pratiquant l'une ou l'autre des quatre activités suivantes :

- l'achat/revente/échange de biens au grand public;
- les dons/revente à bas prix/distribution aux défavorisés financièrement;
- la transformation en vue de la vente sous forme de nouveaux produits;
- l'exportation de produits en vue de leur réemploi.

Seraient exclues du marché du réemploi les activités suivantes :

- la location ou prêt (livres, outils, films);
- la réutilisation de contenants faite par les entreprises (boisson, transport);
- La réparation (cordonnerie, couture, plomberie);
- La vente directe du propriétaire à un autre individu (petites annonces).

L'identification de ces quatre activités du marché du réemploi permettra de déterminer, au chapitre deux, les acteurs qui en font partie.

1.3 Le réemploi schématisé

De façon générale, les étapes liées aux activités de réemploi sont simples, mais nécessitent beaucoup de manutention. Le cycle commence d'abord par la réception des matières, la collecte ou l'apport volontaire selon le mode d'approvisionnement de l'établissement. Ces matières sont ensuite triées. Une fois séparées, une partie des matières, réemployées telles quelles ou après des interventions simples (nettoyage, défroissage, restauration, réparation), seront destinées à la vente ou au don. Une seconde partie des matières sera démantelée ou simplement destinée au recyclage. Pour les matières invendables, elles seront rejetées et destinées à l'élimination. L'entreposage des matières peut s'intercaler à toutes les étapes selon le fonctionnement de l'entreprise. La figure 2.3. illustre la séquence de ces étapes.

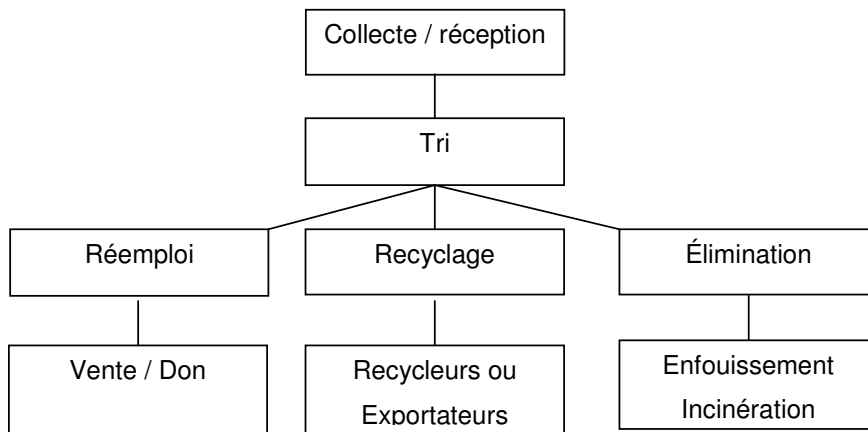


Figure 1.1 Les opérations qu'implique le réemploi

Ce premier chapitre a permis de définir ce qu'on entend par réemploi, c'est-à-dire : l'échange d'un bien, dans le cadre d'une activité marchande ou caritative, ayant pour résultante sa réutilisation par un nouveau propriétaire sans modification des propriétés de la matière première et permettant d'en prolonger la vie utile. Puisque cet essai vise aussi à circonscrire le marché du réemploi au Québec, l'identification des quatre activités de ce marché, élaborée dans ce chapitre, place quelques repères en vue de dresser le portrait du réemploi au Québec.

2 LE PORTRAIT DU RÉEMPLOI AU QUÉBEC

Le portrait du réemploi peut s'aborder par son histoire, ses acteurs et ses produits. Ce chapitre rappelle d'abord l'évolution de cette pratique dans l'histoire récente du Québec et tente de synthétiser et de schématiser le portrait particulier de cette activité dans le contexte québécois.

2.1 L'évolution du réemploi

Le réemploi a toujours existé. Donner une seconde vie aux articles en bon état qui ne servent plus était une pratique courante dans le passé. Nos arrière-grands-mères faisaient du neuf avec du vieux pour habiller les plus jeunes. Durant les périodes de guerre ou de crise, rien ne se perdait, pas même une pièce de caoutchouc qui servait encore à réparer une semelle de soulier trouée. La pauvreté et la rareté des biens de consommation étaient les motivations premières du réemploi. Les temps ont changé, la richesse individuelle, en Occident du moins, a augmenté considérablement et l'offre de biens s'est multipliée. La mondialisation des marchés rend les biens fabriqués à l'étranger plus accessibles que jamais, souvent à des prix ridiculement bas, mais aussi généralement sans possibilité de les réparer. C'est ainsi qu'au fil des ans, le réemploi est devenu moins populaire.

Depuis un peu moins de dix ans, l'intérêt pour le réemploi refait surface. La problématique de la surconsommation et le coût de l'élimination de tous ces biens en fin de vie alarment les instances publiques qui doivent consacrer davantage de ressources financières à la gestion des déchets. Pour contrer ce problème, le gouvernement québécois a obligé les municipalités à établir et à mettre en oeuvre, un *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR). C'est l'un des moyens préconisés par l'État pour forcer l'atteinte de l'objectif de 65 % de mise en valeur des matières résiduelles potentiellement « valorisables ». C'est ainsi que le réemploi est devenu une des composantes des stratégies élaborées par ces gestionnaires municipaux et que l'intérêt envers cette filière s'est accru.

Ces dernières années, de grandes villes telles que Montréal, Sherbrooke et Québec ont produit des publications et des sites Internet dédiés spécifiquement au réemploi afin

d'inciter leurs citoyens à apporter leurs biens inutilisés aux établissements pratiquant du réemploi. RECYC-QUÉBEC a rendu disponible sur son site Internet le répertoire des recycleurs et *l'ABC du recyclage*, deux outils mettant en vedette, entre autres, les établissements du réemploi. Cette attention toute récente accordée au réemploi indique que cette pratique reprend sa place, et c'est pourquoi il devient opportun d'en faire le portrait.

2.2 Les acteurs du réemploi

Les articles réutilisables ont engendré des occasions d'affaires ou de bienfaisance, d'où la présence de divers types d'entreprises dans le secteur du réemploi au Québec. Les unes ont un caractère commercial privé, les autres visent le soutien à la communauté. Le tableau 2.1 classifie les principaux acteurs selon leur type de raison sociale, leurs principales activités et le marché occupé.

Les sections suivantes font une brève description des activités de ces acteurs. Présentons d'abord les acteurs privés et les entreprises à but lucratif.

2.2.1 Les entreprises privées

Antiquaire

C'est l'une des filières du réemploi bien établie en raison de la valeur marchande des articles spécifiquement anciens. La plupart des antiquaires achètent les articles anciens en raison de leur valeur. Ils s'approvisionnent auprès des citoyens, lors de ventes de succession, dans les encans, auprès des curateurs ou des organismes qui effectuent la collecte à domicile. Malgré son bon établissement, le nombre d'antiquaires au Québec est inconnu, car il n'existe pas d'association ou de regroupement québécois d'antiquaires.

Brocanteur

Les brocanteurs sont des individus qui achètent leur approvisionnement la plupart du temps en lots : curateurs, encans, fin de lignes de magasin, faillites, ventes de succession ou ventes de garage, etc. Ces derniers font la revente en gros aux autres organismes ou la revente à la pièce aux individus.

Tableau 2.1 : Classification des acteurs du réemploi par activités

| ACTIVITÉS | ACTEURS |
|--|--|
| Commerces à but lucratif | |
| Achat | Antiquité |
| Revente | Brocante |
| Échange de biens | Commerce de détail |
| | Friperie |
| | Marché aux puces/encan |
| | Véhicules d'occasions et pièces |
| Écodesign | Travailleur autonome |
| | Commerce de détail |
| Exportation | Exportateur |
| Organismes à but non lucratif | |
| Dons/revente à bas prix/ Distribution aux défavorisés | Entreprise d'économie sociale |
| | Centre de travail adapté |
| | Écocentre (instance municipale) |
| | Ressourcerie (EES) |
| | Entreprises d'insertion |
| | Centres de formation en entreprise et récupération (CFER) |
| Écodesign | Institutions caritatives (comptoir, vestiaire, sous-sol d'église, centre de bénévolat, etc.) |
| | Institutions caritatives et ressourceries (EES) |
| Exportation | Institutions caritatives et ressourceries (EES) |

Commerce de détail

Il s'agit de très petites entreprises qui se concentrent le plus souvent dans une seule catégorie de produits : meubles, électroménagers, articles de sport, etc. Ils achètent leur approvisionnement auprès des citoyens ou effectuent des échanges. À cause de cette spécialisation, l'entreprise développe généralement les qualifications pour en faire la valorisation ou la réparation sur place. La vente d'articles neufs et usagés est pratique courante dans ces magasins.

Vendeur de véhicules d'occasions et de pièces

Aucun des répertoires du réemploi, que ce soit ceux de la Ville de Montréal, de la Ville de Sherbrooke, de la Communauté métropolitaine de Québec ou de RECYC-QUÉBEC, ne mentionne cette catégorie d'acteurs. Les véhicules étant régis par une réglementation, ils ne se retrouvent pas dans les lieux d'enfouissement : ils ne sont donc pas mentionnés au PGMR en tant que responsabilité de la municipalité. Par contre, selon la définition proposée, cette catégorie devrait s'y retrouver au même titre que les antiquaires.

Friperie

Aux allures de boutique, ce type de commerce consacré aux vêtements et accessoires vestimentaires est la plupart du temps à but lucratif. Les friperies se ravitaillent directement auprès des citoyens par l'achat, le don ou la consignation. Certains achètent une partie de leur inventaire dans les comptoirs, vestiaires ou ressourceries.

Marché aux puces

Cet endroit regroupe habituellement plusieurs commerces de détails, brocanteurs ou revendeurs occasionnels. Il s'y vend généralement des produits neufs et usagés.

Les points communs des acteurs privés

Ces entreprises à but lucratif ont certains points en commun. La majorité d'entre-elles:

- achètent leur approvisionnement ou effectuent des échanges;
- contrôlent leur approvisionnement et la qualité de leur marchandise par l'achat, l'échange ou la consigne;
- exploitent une petite superficie de vente;
- embauchent peu d'employés;
- ont un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 \$ (NI Environnement 2006), excepté le secteur des automobiles d'occasions ou de pièces;
- ont un rayonnement à petite échelle;
- n'ont pas une mission spécifiquement sociale ou environnementale;
- sont isolées et ne bénéficient pas d'un réseautage élaboré.

Outre le secteur automobile, deux entreprises font exception à ces règles : le Village des Valeurs et Play it Again Sport qui sont toutes deux des compagnies américaines comportant plusieurs succursales en Amérique du Nord et ayant un chiffre d'affaires beaucoup plus élevé que 100 000 \$.

Viennent ensuite les entreprises collectives dites à but non lucratif, qui se caractérisent par le fait que leur profit n'appartient pas à une personne privée, mais qu'il est réintroduit dans l'entreprise. Le préjugé voulant que ce genre d'entreprises ne soit pas ou ne doit pas être profitable tient davantage du nom que de la réalité, et cela leur porte ombrage.

2.2.2 Les entreprises collectives (OBNL)

Centre de travail adapté

Un centre de travail adapté (CTA) est un organisme réalisant des activités commerciales et intégrant un minimum de 60 % d'employés vivant avec un handicap physique ou mental. Parce que leur mission est l'insertion socioprofessionnelle de cette clientèle, ces entreprises exploitent des champs d'activités adaptés à celle-ci. Cette adaptation se traduit entre autres par la répétition et la simplicité des manœuvres telles que les secteurs du réemploi et du recyclage peuvent l'offrir. C'est pourquoi, les opérations de cinq CTA sont centrées sur le réemploi de diverses matières. Pour compenser la perte relative de productivité de ce type d'employés, ces entreprises adaptées reçoivent une compensation salariale récurrente d'Emploi-Québec (Conseil québécois des entreprises adaptées 2006).

Ressourcerie

Une ressourcerie est un lieu de récupération, avec ou sans réparation offrant une surface de vente de produits usagés de nature variée. C'est une entreprise d'économie sociale par définition. Elle peut également être une entreprise d'insertion sociale. Le réemploi est alors un moyen parmi d'autres au service de la lutte contre l'exclusion, offrant des emplois à des personnes jusque là éloignées du monde du travail. Le travail s'effectue selon une chaîne d'activités autour de la collecte, du tri, de la remise en état de produits du réemploi et par la vente à prix modique, visant la plupart du temps les personnes défavorisées financièrement. Autre que sociale, leur mission est également environnementale, car ces organismes recueillent et valorisent une grande quantité des dons des citoyens. Ces OBNL, intégrés à un réseau de ressourceries, bénéficient généralement d'aide financière de l'État, soit par des subventions salariales ou par l'intermédiaire de subvention à la consolidation ou au développement (Desrochers 2005). Une section est consacrée aux entreprises d'économie sociale au prochain chapitre.

Centres de formation en entreprise et récupération (CFER)

Un CFER est un lieu de formation académique impliquant un volet important de formation à l'emploi. Les activités opérationnelles de recyclage et de réemploi deviennent les éléments formateurs et motivateurs pour les élèves du programme. À terme, l'élève reçoit un certificat de formation en entreprise de récupération, décerné par le ministère de l'Éducation du Québec. Parmi les 16 CFER du Québec, environ la moitié font des activités de réemploi (Réseau des CFER 2006).

Les étudiants des CFER sont également de la main-d'œuvre à titre gracieux dont bénéficie l'industrie du réemploi. Bien que leurs activités liées au réemploi soient intégrées au cursus scolaire, les étudiants valorisent plusieurs tonnes de matières annuellement. Les CFER retirent des revenus par la vente de biens destinés au réemploi ou par un contrat de service, tel le cas des ordinateurs, dans le cadre du programme *Ordinateurs pour les écoles*. Comme le mentionne Mme Castonguay du Réseau des CFER, c'est grâce aux commissions scolaires que les étudiants peuvent contribuer à l'industrie du réemploi.

Institutions caritatives

Lorsqu'on leur parle de réemploi, plusieurs citoyens répondront qu'ils donnent leurs surplus de vêtements à des organismes de charité de leur communauté. En effet, les institutions caritatives occupent une place importante dans l'industrie du réemploi. Issus des communautés religieuses ou citoyennes, ces organismes sont multiples : comptoirs, vestiaires, sous-sols d'églises, centres d'aide ou de bénévolat, etc. On connaît notamment l'Armée du Salut, la Société Saint-Vincent-de-Paul et le comptoir Emmaüs.

Dédiées à l'entraide auprès des démunis, ces entités recueillent les dons de la communauté et opèrent les activités de réemploi avec une majorité de main-d'œuvre bénévole dévouée, avec peu de moyens financiers et souvent une organisation minimale (dépendamment de leur envergure). Elles prennent en charge les matières moins lucratives, mais utiles pour leur clientèle. Elles collectent, trient et revendent les vêtements et accessoires, les articles de maison, les livres, les jouets et les meubles, gratuitement.

Par ricochet, le travail effectué par ces organisations permet de détourner de l'enfouissement une quantité importante de ces catégories de matières.

Parce qu'elles sont reconnues pour leur contribution à leur communauté, les institutions caritatives bénéficient généralement d'une collaboration étroite de leur milieu. Par exemple, les locaux sont mis à leur disposition gratuitement ou loués à moindre coût, le conteneur à déchets est pris en charge par la municipalité, la publicité locale leur est offerte gracieusement, des taxes foncières leur sont exemptées, des entreprises et des particuliers leur font divers dons en échange, ou non, de reçu de charité.

Trois organismes se démarquent des autres : la Fondation québécoise de la Déficience intellectuelle, l'Association des grands Frères et grandes Sœurs de Montréal et l'Entraide diabétique du Québec. Ceux-ci organisent la collecte de dons auprès des citoyens par du télémarketing et assument la collecte par un réseau de cloches de récupération élargi ou par le porte-à-porte. Dans le dernier cas, les fruits de leur récolte sont revendus au Village des Valeurs qui en fait le tri et la revente. Les revenus servent à offrir des services à leurs bénéficiaires (Entraide diabétique du Québec, 2006).

Les points communs des organismes à but non lucratif

Ces organismes à but non lucratif ont certains points en commun. La majorité des organismes :

- reçoivent leur approvisionnement en don de la population généralement sans possibilité de sélection à la source;
- ont besoin de support par le bénévolat;
- nécessitent beaucoup de manutention par plusieurs employés ou bénévoles pour trier les grandes quantités de matières collectées afin de séparer la bonne et la mauvaise qualité des matières;
- ont de la difficulté à écouler les invendus et les articles de mauvaise qualité, ce qui se traduit par un haut taux de matières destinées à l'élimination (surtout le textile). Le coût élevé du transport de ces matières vers les recycleurs et le faible coût de l'élimination rend cette dernière solution plus attrayante;

- manquent d'espace d'entreposage pour accumuler les surplus et les articles hors saison et manquent de superficie de plancher de vente;
- font preuve de moins de professionnalisme dans la mise en marché et la gestion;
- ne peuvent financer le recours à la main-d'œuvre spécialisée pour la réparation;
- possèdent peu de marge de manœuvre au niveau financier;
- ont une mission sociale et environnementale;
- bénéficient d'un certain réseau.

L'organisme Renaissance Goodwill a réussi à contrôler plusieurs de ces problématiques grâce aux économies d'échelle réalisées du fait de sa grande envergure (8 magasins), aux subventions salariales pour ses plateaux de réinsertion socioprofessionnelle, à son implication dans plusieurs réseaux et à une gestion de type entrepreneuriale (Laflamme 2006).

2.2.3 Proportion des entreprises du réemploi à but lucratif ou non lucratif

Les entreprises à but lucratif représentent environ le tiers des acteurs du réemploi selon le tableau 2.2. Cette estimation a été effectuée par l'auteure à partir de diverses sources : la caractérisation des articles du réemploi de la Ville de Montréal (NI Environnement 2006), le bottin du réemploi de la Communauté métropolitaine de Québec (2006) et le bottin vert de la Ville de Sherbrooke (2007). Cette estimation exclut les antiquaires qui sont généralement des entreprises à but lucratif et exclut également les succursales que possèdent certaines OBNL. Les vendeurs de véhicules d'occasions et pièces sont aussi exclus du calcul. Bien que cette répartition ne soit pas parfaite, elle permet d'avoir une certaine idée de la proportion des entreprises du réemploi à but lucratif ou non lucratif pour l'ensemble de la province puisque, dans les trois villes, cette proportion est semblable.

Tableau 2.2 Proportion des entreprises du réemploi à but lucratif ou non lucratif

| Type d'établissement | Montréal* | Québec | Sherbrooke | Total | Proportion |
|----------------------|-----------|--------|------------|-------|------------|
| But lucratif | 95 | 123 | 25 | 243 | 66 % |
| But non lucratif | 60 | 53 | 10 | 123 | 34 % |
| Total | 155 | 176 | 35 | 366 | 100 % |

* : Le nombre d'établissements recensés représente les entreprises qui ont répondu au sondage et à 41 % du nombre d'établissement du réemploi du territoire. Source : section 4.3 de l'étude réalisée par NI Environnement pour la Ville de Montréal (2006).

2.2.3 Les acteurs particuliers

Trois types d'acteurs se retrouvent tant dans les organismes à but non lucratif que dans l'entreprise privée : il s'agit des écodesigners, des écocentres et des exportateurs des surplus du réemploi.

Écodesigner

L'écodesign est l'art de créer de nouveaux objets à partir de matières résiduelles. Ces artisans sont soit des travailleurs autonomes, des entreprises privées ou d'économie sociale. Les objets originaux qu'ils fabriquent peuvent garder leur fonction originale ou voir leur vocation changer. Le mode d'approvisionnement dépend de l'artisan. Les lieux de vente, eux aussi, sont variés. Valeur ajoutée et originalité sont les qualités qui caractérisent ces créations, vendues parfois à des prix fort élevés. Les écodesigners détournent peu de matières de l'élimination, mais ils contribuent à diffuser une image renouvelée et moderne du réemploi, raison pour laquelle, ils sont parties prenantes de cette industrie (Vous êtes ici 2006).

Écocentre

Un écocentre est un lieu de dépôt par l'apport volontaire des citoyens ou lors de collectes spéciales où il est possible de récupérer les matières résiduelles qui ne peuvent être mises à la collecte des ordures. Elles y sont acceptées, gratuitement ou non, selon leur dangerosité et leur recyclabilité. Un écocentre peut être géré par un OBNL, par une instance municipale ou une entreprise privée. La liste des matières acceptées dans un écocentre varie d'une municipalité à l'autre : on peut y apporter des meubles, des électroménagers, des matériaux de construction et de rénovation, des agrégats, des matières domestiques dangereuses et des résidus organiques. Ces endroits servent la plupart du temps de lieu de transit entre le citoyen et le lieu de recyclage ou d'élimination. Le taux de valorisation attribuable à ces infrastructures varie énormément d'un écocentre à l'autre, affichant de 10 à 97 % selon le mode de gestion, le nombre de conteneurs, la variété des matières admises et la proximité des récupérateurs (Leblanc 2005).

Exportateur

L'exportation des surplus des produits du réemploi est pratiquée autant par les entreprises privées que par les organismes caritatifs. Les exportateurs recueillent, généralement, les invendus des autres acteurs, majoritairement des vêtements et accessoires vestimentaires. Mis en ballots, les produits sont transportés dans les pays en voie de développement : l'Afrique, les Amériques Centrale et du Sud ainsi qu'en Europe de l'Est. Les exportateurs paient leur approvisionnement à très bas prix (au poids) ou reçoivent des matières sous forme de dons. À destination, les matières transitent parfois par de nombreux intermédiaires avant d'être vendues dans les petits marchés locaux (Abloni 2005).

De leur côté, les organismes caritatifs destinent leurs cargaisons à des missions collaboratrices, qui en feront don. Les vêtements usagés ne sont plus produits exclusifs de l'exportation. Les vélos, les ordinateurs, les appareils électriques et électroniques (téléphones cellulaires notamment), les pièces automobiles et même les véhicules en fin de vie utile ici, sont désormais envoyés dans d'autres pays.

2.2.4 Le nombre d'établissements de réemploi

À travers le Québec, 1 330 établissements de réemploi ont été recensés en 2006 dans un répertoire Internet. Environ la moitié sont des établissements localisés sur l'Île de Montréal et la région métropolitaine de Québec (RECYC-QUÉBEC 2007c). Selon le Réseau des ressourceries du Québec, ce nombre serait trop élevé mais ce sont, pour l'instant, les seules données disponibles.

Cette compilation est la plus exhaustive à ce jour, mais elle n'en reste pas moins incomplète et non vérifiée. Elle comprend les ressourceries, les comptoirs, les vestiaires, les sous-sols d'églises, les marchés aux puces, les centres d'aide ou de bénévolat, les friperies, les antiquaires et les brocanteurs. Par contre, elle ne comprend pas toutes les entreprises privées et exclut les vendeurs de véhicules d'occasions et pièces, les écocentres, les écodesigners, les Centres de travail adapté, les CFER et les exportateurs. Le répertoire exclut également les entreprises qui réemploient les matières provenant des industries, commerces et institutions tels les matériaux de construction. Le tableau 2.3 présente le nombre d'entreprises par type d'activité excluant les commerces de véhicules d'occasions et de pièces ainsi que les entreprises spécialisées en exportation.

Étant donné la diversité de leurs activités, leur étalement géographique, leur petite taille et l'absence de regroupement, les autres acteurs québécois du réemploi ne sont pas facilement identifiables par groupes d'acteurs. C'est le cas des antiquaires, des brocanteurs, des commerces de détails, des friperies, des marchés aux puces, des organismes caritatifs, des vendeurs d'automobiles d'occasions et pièces et des exportateurs. Le répertoire du réemploi de RECYC-QUÉBEC n'a pas distingué les acteurs. De plus, les sources d'information de ce répertoire sont différentes et n'ont pas nécessairement répertorié les mêmes acteurs. Le répertoire est mis à jour sur une base volontaire, ce qui suppose assurément des écarts avec la réalité.

D'autres sources de renseignements permettent d'établir approximativement le nombre d'acteurs pour certaines catégories non énumérées par le répertoire. Le portrait peut être complété par le bottin des designers de vêtements, de bijoux et d'accessoires faits de

matières récupérées du Québec (Vous êtes ici 2006), la liste des membres du Réseau des ressourceries du Québec (2006), la liste des membres du Collectif des entreprises d'insertion (2006), la liste des membres du Collectif montréalais du réemploi (Guide du réemploi 2007), la liste des membres du réseau des CFER (2006), la liste des Centres de Travail adapté en récupération (Conseil québécois des entreprises adaptées 2006), le répertoire des recycleurs, section déchetteries/écocentres (RECYC-QUÉBEC 2007c). Le tableau 2.3 présente le nombre d'établissements par type d'acteurs.

Tableau 2.3 Les acteurs du réemploi en chiffres

| Type | Nombre |
|--|-----------------------------|
| Comptoirs, vestiaires, sous-sols d'églises, marchés aux puces, centres d'aide ou de bénévolat, friperies, ressourceries et entreprises d'insertion. | 1 330 adresses |
| Ressourceries : terme exclusif réservé aux membres du Réseau des ressourceries du Québec (incluses dans les 1330 adresses) | 18 membres |
| Entreprises d'insertion, membres du Collectif des entreprises d'insertion (incluses dans les 1330 adresses) | 11 font du réemploi |
| Entreprises membres du Collectif montréalais du réemploi (incluses dans les 1330 adresses et certains sont membres du RRQ et du Collectif des entreprises d'insertion) | 10 membres, 52 adresses |
| Écodesigners | 30 artisans |
| Centre de formation en entreprise et récupération | 8 CFER font du réemploi |
| Écocentres et déchetteries | 86 sites |
| Centre de travail adapté | 5 font du réemploi |
| Total | 1 459 adresses répertoriées |

Quoiqu'incomplet, ce portrait des acteurs du réemploi est le plus actuel possible en fonction des données disponibles et devrait se préciser avec le suivi des plans de gestion des matières résiduelles. Les informations exigées par l'intermédiaire d'un questionnaire détaillé permettront l'uniformité des renseignements requis et permettront la réalisation

d'un portrait plus exact des acteurs du réemploi. Selon la caractérisation des articles du réemploi de la Ville de Montréal, les deux tiers des établissements de réemploi de son territoire sont des entreprises à but lucratif. Par contre, la plupart des organismes sans but lucratif auraient des chiffres d'affaires plus élevés que les établissements à but lucratif (NI Environnement 2006). Parce qu'ils reçoivent des dons, ces organismes amasseraient davantage de matières et en détourneraient davantage de l'élimination à l'exception des deux acteurs majeurs privés.

Compte tenu de la taille de la ville de Montréal, il est possible de dire que cette situation doit être semblable dans le reste de la province.

Au Québec, quelques acteurs se démarquent des autres. Le tableau 2.4 fait une brève description des établissements du réemploi les plus importants au Québec. Parmi les 7 établissements, 4 sont des OBNL ou des regroupements d'OBNL. Les renseignements proviennent des sites Internet des organisations respectives. L'une des entreprises privées, le Village des Valeurs est certainement celle qui a le plus gros volume d'activité. Cependant, le chiffre d'affaires n'est pas public.

Tableau 2.4 Les établissements du réemploi les plus importants au Québec

| Organismes à but non lucratif | |
|-------------------------------|---|
| Armée du Salut | 18 magasins d'occasions au Québec plus de 150 établissements au Canada |
| Entraide diabétique du Québec | Collecte de vêtements et menus articles usagés pour la revente au Village des valeurs 96 conteneurs de dépôts à travers le Québec |
| Renaissance | 8 magasins sur l'Île de Montréal |
| Société Saint-Vincent-de-Paul | 280 points de services au Québec |
| Entreprises à but lucratif | |
| Play it again sport | 8 magasins au Québec Plus de 400 franchises en Amérique du Nord |
| Village des valeurs | 12 magasins au Québec 200 magasins en Amérique du Nord et 5 en Australie |

2.3 Les produits du réemploi

Le portrait du réemploi se dessine par ses produits et ses acteurs. Cette section décrit les produits les plus couramment échangés dans ce domaine.

Les articles réemployables sont trop nombreux pour être tous énumérés. C'est pourquoi il est nécessaire de les catégoriser. Partant des guides du réemploi des villes de Montréal et de Québec et du *Bilan québécois de gestion des matières résiduelles 2004* de RECYC-QUÉBEC, le tableau 2.5 énumère les catégories de produits usagés les plus fréquemment pris en charge par l'industrie du réemploi.

Tableau 2.5 Catégories de produits usagés destinés au réemploi

| |
|---|
| Antiquités |
| Appareils électroménagers |
| Articles de sport |
| Enregistrements audio-vidéo : cassettes, CD, DVD et jeux vidéos |
| Instruments de musique |
| Jouets et jeux |
| Livres, revues et documents |
| Matériel informatique et de télécommunication |
| Matériaux de construction et quincaillerie |
| Médicaments, lunettes, appareils orthopédiques ou médicaux |
| Mobilier et décoration |
| Petits appareils électriques et électroniques |
| Véhicules et pièces |
| Vêtements et accessoires vestimentaires |

Certains produits de consommation se réemploient plus facilement que d'autres. Les produits réemployés ont généralement une plus longue durée de vie : ils se détériorent moins rapidement et conservent, lorsque donnés, une certaine valeur perçue. Un meuble, une paire de patins, une guitare, des jouets, des cédéroms musicaux, une voiture ou des vêtements en sont de bons exemples.

2.3.1 Les quantités en jeu

La plupart des entreprises de réemploi ne tiennent pas de statistiques précises sur les quantités de matières recueillies et vendues; c'est sans compter la part du transfert d'articles usagés informel d'un individu à l'autre. Il est donc très difficile d'évaluer les quantités d'articles usagés qui ont connu une seconde vie au Québec. Cette section tente d'estimer et de quantifier, à partir des entreprises de réemploi actuellement répertoriées à l'échelle du Québec, les volumes de matières transigés annuellement.

Les seules sources disponibles pour évaluer ces quantités sont *la caractérisation des articles du réemploi de la Ville de Montréal* et *l'étude des modalités de partenariat technique et financier entre la Ville de Québec et les OBNL oeuvrant en réduction et réemploi de matières résiduelles*, toutes deux réalisées en 2006. La première émet des mises en garde quant à l'imprécision des données quantitatives obtenues, alors que les chiffres de la deuxième étude proviennent des seules OBNL qui ont répondu au questionnaire. Ce qui démontre la difficulté d'évaluer les quantités de matières réemployées à la grandeur de la province.

Selon cette étude, 57 000 tonnes de produits transiteraient chaque année par les 427 entreprises du réemploi de Montréal. Cette quantité représenterait 6 % des matières résiduelles générées annuellement par les Montréalais. Compte tenu des produits en mauvais état, le tiers de cette quantité serait destiné à l'élimination (NI Environnement 2006). Si on projette cette estimation à l'ensemble des acteurs répertoriés pour la province, l'ensemble du secteur québécois du réemploi récupérerait quelque 185 684 tonnes de matières, dont 122 551 tonnes sont remises en circulation pour réutilisation. Cela se compare aux 225 000 tonnes de textiles, électroménagers et ordinateurs considérées comme recyclées dans le bilan de RECYC-QUEBEC (2006). Cette contribution représenterait à elle seule près du tiers de l'effort de valorisation du secteur municipal qui affichait en 2004, une quantité récupérée de 705 000 tonnes. Les médicaments, matériaux de construction et de quincaillerie n'apparaissent pas aux bilans, faute de données suffisantes et fiables.

2.3.2 La répartition des produits

Les figures 2.1 et 2.2 illustrent les résultats obtenus par la Ville de Montréal.

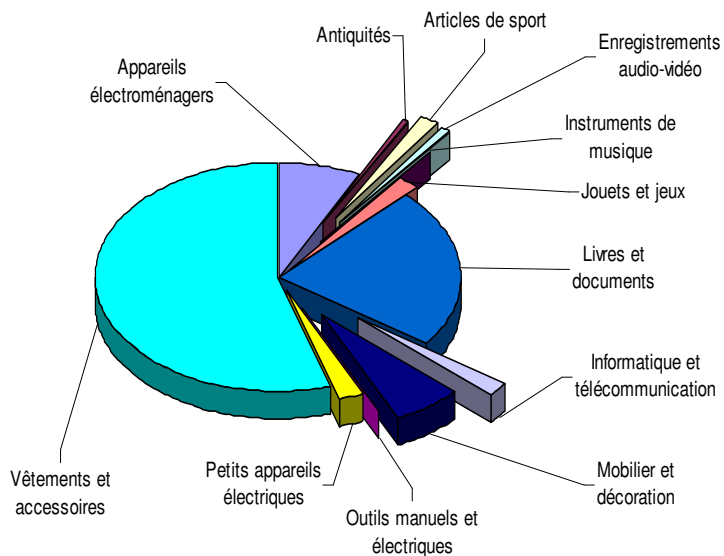


Figure 2.1 Répartition en poids des articles reçus par les entreprises du réemploi de l'Île de Montréal

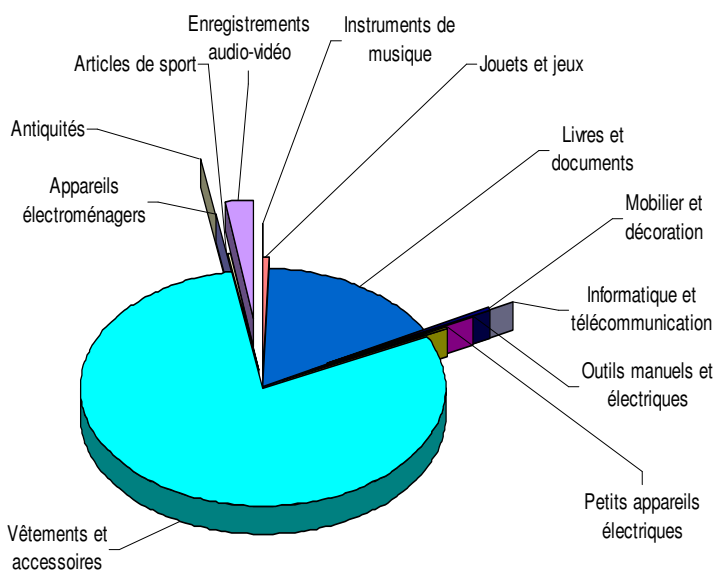


Figure 2.2 Répartition en nombre d'articles reçus par les entreprises du réemploi de l'Île de Montréal

Sources : figures tirés de NI Environnement (2006). Caractérisation des articles du réemploi p.57-58

Ces deux figures mettent en évidence la prédominance de la catégorie textile et accessoires vestimentaires dans le marché du réemploi qui occupent 50 % du tonnage et représentent plus de 75 % du nombre d'articles récupérés par les organismes de Montréal. Les livres et documents sont également des produits prisés par la population, avec une part d'environ 25 %, tant en poids qu'en nombre d'articles. Compte tenu de la taille de Montréal, cette répartition peut vraisemblablement être transposée à l'ensemble du Québec pour donner une idée de la variété des produits traités par le réemploi.

Ce chapitre a permis de dresser un portrait plus précis des acteurs de cette industrie et des produits du réemploi. Les points forts et points faibles de cette industrie, leur fonctionnement et les obstacles rencontrés dans leur quotidien ont été révélés. L'écoulement d'un plus grand nombre d'articles est certainement le défi le plus important à relever dans les prochaines années, d'où l'importance de l'élaboration d'une stratégie que les prochains chapitres vont tenter d'élaborer.

3 CERTAINES SPÉCIFICITÉS DU RÉEMPLOI AU QUÉBEC

Deux particularités distinguent l'industrie du réemploi et font sa spécificité : d'abord la place particulière qu'occupent les entreprises d'économie sociale (EÉS) en gestion des matières résiduelles et ensuite le recours à l'exportation des matières vers les pays en voie de développement.

3.1 Les entreprises d'économie sociale

Cette section explique d'abord ce qu'est l'économie sociale et explique l'origine de la place particulière des EÉS dans la gestion des matières résiduelles en général et le réemploi en particulier. L'apport de l'économie sociale en gestion des matières résiduelles et les difficultés particulières aux EÉS sont ensuite exposés.

3.1.1 Qu'est-ce que l'économie sociale

Comme l'expliquait simplement l'économiste français Demoustier (2001), le sens premier de l'économie sociale est de « s'associer pour entreprendre autrement ». La 2^e Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité en 2001 a décrit plus spécifiquement l'économie sociale en la définissant ainsi :

« L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen ». (Demoustier 2001)

Une EÉS présente à la fois une approche entrepreneuriale caractéristique du secteur privé, une mission que l'on retrouve habituellement dans les organismes à but non lucratif et des principes de fonctionnement démocratique guidant la prestation des biens et services. Le Chantier de l'économie sociale (2006), Favreau (2006) et Painter (2006) la distinguent d'une entreprise privée par les cinq caractéristiques suivantes :

1. Une EÉS recherche un équilibre entre les intérêts communs des membres et le souci du bien-être d'autrui. Elle représente un regroupement de personnes avant d'être un regroupement de capitaux.
2. Une EÉS défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et de ses revenus. Les profits sont réinvestis dans l'accomplissement de la mission de l'organisation plutôt que dans la distribution aux propriétaires et actionnaires.
3. Les prises de décision d'une EÉS sont démocratiques du fait de sa forme juridique telles une association, une coopérative ou une mutuelle.
4. Une EÉS a une autonomie de gestion par rapport à l'État, c'est-à-dire qu'elle est la propriété des usagers ou des salariés. La prestation de biens et services repose sur une combinaison de ressources provenant de l'économie de marché (revenus de ventes) et d'autres secteurs (revenus pour insertion socio-professionnelle, financement gouvernemental, philanthropie, bénévolat).
5. Une EÉS fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective, soit par la complicité des citoyens.

Les EÉS ne sont pas tenues de donner lieu à un projet social explicite pour des personnes sans emploi ou éprouvant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Par contre, plusieurs se sont approprié le rôle de lutter contre l'exclusion des personnes les plus vulnérables par leur insertion sociale et professionnelle via une activité économique.

3.1.2 L'origine de la présence des EÉS en gestion des matières résiduelles

Les EÉS ont pour mission de conjuguer le bien-être social, la solidarité et le volet marchand. Ces principes fondateurs de l'économie sociale semblent révolutionnaires, mais déjà le mouvement coopératif Desjardins les avait introduites au Québec dès 1830. Toutefois, cette forme d'entrepreneuriat n'est entrée dans les mœurs que depuis 10 ans. C'est en réponse aux revendications de la Fédération des femmes lors de *la marche du pain et des roses* qu'un groupe de travail sur l'économie sociale participait à part entière

au débat du Sommet socio-économique du Québec de 1996. Le gouvernement provincial, sur les recommandations de ce groupe, reconnaissait l'importance de promouvoir des façons alternatives de considérer le rapport au marché et à la société. Ainsi naissait Le Chantier de l'économie sociale, organisme issu de la société civile ayant pour but de valoriser une économie correspondant aux besoins collectifs de la société (Chantier de l'économie sociale 2006 et Favreau 2006).

Certaines entreprises libérales reprochent aux EÉS leur concurrence, qu'elles qualifient de déloyale, du fait qu'elles bénéficient généralement de subventions salariales pour l'insertion socio-professionnelle. Cependant, il faut leur rappeler que le travail d'insertion sociale affecte leur compétitivité et que c'est cet aspect qui est subventionné.

Le dernier portrait statistique québécois réalisé en 2002 par le Chantier de l'économie sociale (2004a), dénombrait 6 254 EÉS, dont 2 313 coopératives et 3 941 organismes à but non lucratif. Ces entreprises maintenaient plus de 65 000 emplois et généraient un chiffre d'affaires de 4,3 milliards. Voici les principaux secteurs dans lesquels les EÉS sont présentes :

- Agro-alimentaire
- Aide-domestique
- Centre de la petite enfance
- Culture
- Entreprises adaptées
- Entreprises d'insertion
- Forêt
- Loisir-tourisme
- Médias communautaires
- Périnatalité
- Ressourcerie-récupération
- Services aux entreprises
- Services funéraires
- Scolaire
- Transport

En majorité, les EÉS offrent des services à la collectivité ou occupent des créneaux moins rentables financièrement.

3.1.3 L'apport de l'économie sociale en gestion des matières résiduelles

Plusieurs plans de gestion des matières résiduelles réalisés par les municipalités régionales comptent sur la collaboration des EÉS pour atteindre leur objectif de réduction

des déchets. En 2004, 156 000 tonnes de matières résiduelles étaient traitées par les 977 employés travaillant dans les 40 ressourceries, 15 entreprises d'insertion et 6 entreprises adaptées (Chantier de l'économie sociale 2004b).

Les chiffres sont plus élevés aujourd'hui car, d'une part, l'économie sociale a gagné en popularité et a tendance à être plus inclusive au fil du temps et, d'autre part, les PGMR ont occasionné de nouvelles opportunités pour celles-ci. La section 2.3.1 estimait que 225 000 tonnes de matières sont traitées par le réemploi, mais il est difficile d'établir la contribution spécifique des EÉS; du moins, RECYC-QUÉBEC est restée muette sur ce point dans le bilan 2004.

Les EÉS se retrouvent dans les multiples filières de la gestion des matières résiduelles ce que résume le tableau 3.1

Tableau 3.1 La contribution de l'EÉS dans la mise en valeur des matières résiduelles

| Hiérarchie des 3RV | Activité de EÉS |
|--------------------|---|
| Réduction | La majorité des EÉS, à divers degrés |
| Réemploi | Ressourceries, CFER, centres de travail adapté, entreprises d'insertion sociale, écocentres, écodesigners |
| Recyclage | CFER, centres de travail adapté, entreprises d'insertion sociale |
| Valorisation | Écocentres |

Certaines EÉS se spécialisent dans la sensibilisation de la collectivité sous diverses formes. D'autres offrent aux municipalités des services de collecte sélective résidentielle, de gestion des écocentres, de tri et de récupération des encombrants. Les entreprises, les industries et les institutions ont recours à leurs services pour la destruction de documents confidentiels, la production de chiffons industriels, la récupération de fibre (papiers et cartons) et des matériaux de construction, de rénovation et de démolition, le compostage ainsi que le recyclage de diverses matières. Et surtout, les EÉS récupèrent une panoplie

d'articles pour en faire la revente dans une perspective de réemploi. La plupart des entreprises d'économie sociale se démarquent par leur préoccupation pour la protection de l'environnement.

Aucun recensement ne dénombre les entreprises d'économie sociale œuvrant exclusivement dans l'industrie du réemploi (Desrochers 2007). Les ressourceries, les CFER, les centres de travail adaptés, les entreprises d'insertion sociale, certains écocentres et écodesigners sont les principaux acteurs du réemploi issus de l'économie sociale. Un nouveau dénombrement des entreprises par secteur est en cours de réalisation par le Chantier de l'économie sociale. Ce recensement exhaustif a pour but de rendre disponible au public un répertoire complet des EÉS à la grandeur de la province à compter de l'automne 2007 (Gagné 2007). Cet inventaire permettra d'établir quelles sont les EÉS qui font du réemploi leur activité principale.

3.1.4 Les difficultés particulières aux EÉS du réemploi

Des faiblesses opérationnelles intrinsèques à leur mission sociale

Selon le gestionnaire principal du *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale dans le cadre des PGMR* de RECYC-QUÉBEC, l'économie sociale a trouvé sa place dans l'industrie du réemploi. Cependant, elle éprouve des difficultés particulières qui s'expliqueraient par la nature intrinsèque et les principes mêmes de l'économie sociale (Tremblay 2006). Les EÉS se distinguent par :

- un service offert à la collectivité;
- la mission environnementale nécessitant une motivation autre que pécuniaire;
- un travail permettant l'insertion socio-professionnelle;
- la part de la manutention dans les opérations, favorisant ainsi la création d'emplois non spécialisés;
- les activités réclamant relativement peu d'équipements coûteux;

- des activités marchandes s'inscrivant dans une démarche de lutte contre la pauvreté par le transfert de biens donnés par les plus riches, accessibles à prix modiques aux moins nantis;
- la participation de la communauté par les dons et l'instauration de partenariats tant pour l'approvisionnement que pour l'écoulement des matières.

Cependant, les caractéristiques des entreprises d'économie sociale œuvrant dans les matières résiduelles contribuent aussi à les affaiblir du fait de :

- la moindre valeur sur le marché des matières récupérées ;
- l'absence de mécanisation des opérations;
- le peu de connaissances du milieu des affaires;
- le manque d'expérience de la gestion d'une entreprise;
- la difficulté à convaincre les bailleurs de fonds;
- la dépendance aux fonds publics;
- la crainte du risque financier;
- la commercialisation difficile;
- un rendement moindre par dollar investi (par rapport à l'entreprise privée);
- la déficience du marketing (force de vente);
- les ressources humaines de qualité limitées par les faibles revenus de l'entreprise;
- le taux de roulement élevé des employés.

Malgré les difficultés rencontrées par les EÉS, leur mission et leur infrastructure plus imposante permettent de récupérer généralement plus de matières et de créer plus d'emplois que les entreprises privées actives en réemploi (NI Environnement 2006). Les entreprises d'économie sociale ont pris une place importante dans l'industrie du réemploi et la conjoncture laisse présager qu'elles sont là pour y rester.

Des surcoûts associés aux surplus

La plupart des entreprises d'économie sociale, et particulièrement les ressourceries se retrouvent avec des surplus d'inventaires et doivent en assumer seules la gestion coûteuse en temps et en élimination (Desrochers 2007). En effet, leurs missions sociale et environnementale les poussent à recueillir tout ce que la population leur donne, y compris les biens qui n'ont plus de valeur de revente parce qu'ils sont démodés, de mauvaise qualité, abîmés ou brisés.

La problématique du textile et des appareils de technologies, de l'information et des communications

Le vêtement serait le produit le plus problématique à ce jour. Selon Chamard & associés (2006), 40 % des vêtements recueillis se destinent à l'élimination. L'approvisionnement est tel que la moindre tache, un bouton perdu, le fait d'être passé de mode ou la moindre usure écartent ces vêtements de la revente. À l'exception des tissus constitués à 100 % de coton, transformés en chiffon, les matières synthétiques ou mélangées, si populaires, sont problématiques. Leur tri nécessite beaucoup de manutention et leur revente est peu rétribuée par les recycleurs.

Quant à l'exportation, elle n'est pas la solution miracle comme le montre la section 3.3. Les pays en voie de développement en reçoivent une telle quantité post-consommation que les exportateurs peuvent difficilement leur vendre les articles de moindre qualité (Abloni 2005).

Les petits appareils électriques ou électroniques comme les grille-pain, les téléphones cellulaires, les réveille-matin et les télévisions à fonctions mécaniques ne trouvent pas preneur auprès des consommateurs. Plusieurs explications sont possibles : leur désuétude technologique d'une part et le faible prix de ces mêmes appareils à l'état neuf sur le marché d'autre part rendent l'argument du prix modique moins attrayant. De plus, le bas prix de revente limite le temps de main-d'œuvre requis pour la réparation : ces appareils usagés exigent une expertise de réparation dont les acteurs traitant plusieurs catégories de matières ne disposent pas.

Le démantèlement nécessite beaucoup de manipulation et s'avère peu rentable, du moins ces années-ci. Les diverses composantes de ces appareils sont disparates et plusieurs d'entre elles ne trouvent pas de débouché disponible ici. À défaut d'être lucratifs, ces produits ne sont pas suffisamment rentables pour compenser les coûts requis pour la manutention et leur transport vers les recycleurs. Jusqu'à ce jour, aucune entreprise québécoise, à but lucratif ou non, n'estime profitable le créneau du démantèlement de ces appareils à grande échelle. C'est révélateur.

Cette situation a deux effets pervers : un tri laborieux qui parfois coûte plus cher en main-d'œuvre qu'il ne rapporte en revenu et une grande quantité de rebuts destinés à l'élimination. Or, considérées en tant qu'entreprises, les EÉS payent des coûts d'élimination à un tarif élevé, surtout dans les grandes villes telles que Montréal ou Québec. Certaines ressourceries ont négocié des ententes avec leur municipalité pour que la collecte des ordures soit financièrement prise en charge par celle-ci, puisque ce sont des déchets générés par les citoyens. Ce type d'entente devient petit à petit plus répandu. Toutefois, les municipalités sont réticentes à reconnaître financièrement le coût évité de la gestion de fin de vie des biens de consommation de leurs citoyens, tant sur le plan financier qu'environnemental. Depuis environ un an, Le Réseau des ressourceries du Québec déploie des efforts particuliers pour aider ses membres à surmonter cette problématique et ces efforts portent fruit (Desrochers 2007).

Des carences en gestion d'entreprise

Sur un autre plan, plusieurs EÉS ont besoin d'aide technique pour améliorer la gestion de leur entreprise. Les EÉS du réemploi doivent notamment accentuer la formation des ressources humaines, moderniser la commercialisation et trouver un système de mesure des résultats tant au plan des quantités traitées (statistiques opérationnelles), que financier (suivi à l'aide d'un tableau de bord) (Courchesne 2006). Les gestionnaires étant absorbés par les activités du quotidien n'ont pas beaucoup de temps à consacrer aux activités dites de gestion (Desrochers 2007). Des formations spécifiques à la réalité des gestionnaires des EÉS sont déjà proposées par le Chantier de l'économie sociale (Courchesne 2006) alors que le maillage avec des gestionnaires chevronnés d'entreprises privées pourrait être envisagé.

Parce qu'elles manquent de moyens, les EÉS devraient davantage chercher à réunir leurs ressources et partager de l'information en favorisant le réseautage. Ce réseautage devrait non seulement inclure les EÉS de la province comme le propose le Réseau des ressourceries du Québec, mais englober également les différents acteurs du réemploi des régions limitrophes pour favoriser les échanges et minimiser les matières à éliminer. Pour se démarquer, les EÉS devraient rechercher l'innovation en offrant un concept différent ou une gamme de produits et services mieux adaptée à leur milieu ou destinée à une

clientèle plus diversifiée. Finalement, pour être viables financièrement les EÉS, tout comme les entreprises du réemploi, devraient obtenir la collaboration financière des municipalités desservies, en démontrant que le service rendu à la communauté permet de diminuer les coûts d'enfouissement.

3.2 L'exportation

L'exportation des matières résiduelles valorisables caractérise l'industrie du réemploi. Une grande quantité de matières n'est pas nécessairement réemployée ici, au Québec, mais serait plutôt acheminée à l'étranger, particulièrement dans les pays en voie de développement. Des véhicules et des pièces automobiles, des vélos, des ordinateurs et des vêtements et accessoires sont expédiés dans les pays en voie de développement ou en émergence, pour y vivre une seconde vie. Non seulement, cette exportation rapporte des revenus aux entreprises canadiennes, elle procure un avantage écologique : moins d'enfouissement sur notre territoire. Mais est-ce vraiment une pratique souhaitable ?

3.2.1 Les impacts de l'exportation

Exporter les biens qui ne sont plus utiles ici pour être réemployés ailleurs semble, à priori, un geste louable. En effet, cette pratique prolonge la durée de vie utile de ces biens, les rend disponibles à prix modique à des populations plus pauvres et rallonge le cycle économique en créant des revenus et des emplois pour ceux qui les vendent ici comme là-bas (Fayard 2004). En prime, les Canadiens se dégagent assurément de la responsabilité de la gestion de la fin de vie utile de leurs biens de consommation et des coûts qui s'y rattachent.

Toutefois, cette pratique s'apparente à une forme de *dumping* et a des conséquences néfastes sur la santé économique des pays cessionnaires. La marchandise usagée inonde les marchés locaux et compromet la viabilité de l'industrie locale. La subvention que représente le don permet de réduire le coût des biens vendus et met en compétition le prix d'un produit usagé peu cher avec les biens de fabrication locale. À terme, on peut se demander si cette pratique ne crée pas plus de pauvreté qu'elle n'en règle en créant du

chômage dans l'industrie locale de fabrication de vêtement ou de mobilier et ne bloque pas le développement de nouvelles industries, notamment la fabrication d'ordinateurs et de véhicules.

En dernier lieu, ces surplus circulent sur de grandes distances, laissant une trace écologique en transport et en pollution dans l'environnement de ces pays. Même s'ils font bon usage des matières reçues, la plupart de ces pays sont dépourvus d'infrastructures pour gérer adéquatement l'élimination ultime des biens une fois leur vie utile terminée comme l'illustre l'encart suivant.

Les effets négatifs de l'exportation ici et là-bas : le cas du textile

L'exportation des vêtements et accessoires, mieux connue sous le nom de « fripe » dans le domaine de l'exportation, fournit l'illustration par excellence des impacts de cette activité. Selon un reportage intitulé Abloni réalisé en 2005, environ 70 % des vêtements donnés aux diverses organisations du réemploi ne sont pas vendus au Québec, mais envoyés en Afrique.

Plusieurs considèrent que la fripe est nécessaire à l'Afrique pour des raisons sociales et économiques. Est-ce pour se donner bonne conscience ? C'est notamment le cas de la filière du réemploi en France (Fayard, 2004). Mais la réalité est tout autre, les surplus de textiles expédiés par les Occidentaux nuisent à l'Afrique. Le commerce de la fripe a ruiné l'industrie du textile locale et constitue un frein à la créativité et à l'artisanat. Les Africains n'achètent plus les vêtements fabriqués localement, car les vêtements usagés sont vendus moins chers que ceux fabriqués sur place. Non seulement, la fripe compromet leurs activités économiques, elle dénature la culture et les traditions vestimentaires locales. Désormais, on retrouve dans les rues africaines des amoncellements monstres de fringues occidentales souvent démodées, qui s'imposent au détriment des vêtements typiques du continent noir.

Fait plus préoccupant encore, les quantités sont telles que la tâche de trier et d'éliminer les pièces de moindre qualité leur reste en prime, alors que ces pays ne sont pas équipés d'infrastructures d'enfouissement adéquates pour l'élimination. D'ailleurs, certains pays africains, tel le Nigéria, ont interdit l'entrée de la fripe dans leur pays pour ces raisons. (Abloni, 2005)

3.2.2 Valoriser ici d'abord

Malgré les bonnes intentions des donateurs, expédier les surplus de notre surconsommation dans les pays en voie de développement n'est pas la bonne solution, ni au plan humanitaire ni en terme de développement durable. La prise de conscience de cette réalité tant par les acteurs du réemploi que par les divers paliers gouvernementaux et le grand public est le premier pas nécessaire vers un changement de comportement : celui de valoriser les matières ici d'abord.

En bref, les entreprises d'économie sociale prennent de plus en plus de place dans l'industrie du réemploi. Leurs missions sociale et environnementale sont viables grâce à l'activité économique engendrée par la vente de marchandise valorisée et les différentes contributions externes. Parce qu'elles ne recherchent pas le profit à tout prix, ces acteurs tentent, selon leurs moyens, de maximiser la valorisation des surplus de matières invendues à travers divers débouchés, selon la hiérarchie des 3RVE. C'est d'ailleurs pourquoi les EÉS, comme plusieurs autres acteurs du réemploi, ont recours à l'exportation. Bien que destiné au réemploi pour des populations démunies, l'envoi des surplus dans les pays en voie de développement n'est pas la panacée. On doit être conscient que l'exportation implique également des effets pervers : elle nuit à l'économie locale, modifie progressivement la culture et intensifie l'empreinte écologique des matières à cause du transport. C'est pourquoi il vaut mieux valoriser les matières ici d'abord.

4 LES BÉNÉFICES DU RÉEMPLOI

Les bénéfices du réemploi se révèlent sous l'angle du développement durable. En effet, les instruments de mesure de l'économie libérale ne permettent pas de comptabiliser sous forme monétaire les externalités. Or, le réemploi est un des seuls secteurs qui réponde complètement à l'objectif du développement durable, à savoir concilier les intérêts économique, sociaux et environnementaux. Le réemploi remplit sa vocation économique par le développement de nouvelles activités marchandes. Le réemploi répond également aux besoins sociaux par la création d'emplois d'insertion et la proposition de biens à prix modique accessibles aux moins nantis. Finalement, le réemploi contribue à la protection de l'environnement en réduisant les quantités de déchets à éliminer grâce à l'allongement du cycle de vie des biens réutilisés.

4.1 L'apport économique

Le réemploi rejoint un des objectifs du développement durable, car il s'agit bien d'une activité commerciale qui crée des emplois. Outre la valeur économique directe, ces emplois ont une valeur indirecte qui augmente le pouvoir d'achat de ces nouveaux salariés et évite tout autant de coûts compensatoires : assurance-emploi, assistance sociale, frais médicaux. Cette part de la valeur économique, considérée comme externalité, n'est pas facile à mesurer et conséquemment n'est pas prise en compte dans les bilans financiers et n'est pas reconnue comme telle par les bailleurs de fonds.

4.1.1 L'activité commerciale

Par ses activités commerciales, le réemploi contribue à la richesse collective du Québec. Le réemploi donne une valeur ajoutée à un produit en lui donnant une nouvelle vie ou encore une nouvelle utilité, valeur qui n'existerait pas si ce produit allait à l'élimination. En effet, le réemploi génère une série d'activités et un cycle de vie plus long que celui de la filière de l'élimination. Chaque fois que la vie utile d'un bien est prolongée par le réemploi, des interventions supplémentaires, nécessitant de la main-d'œuvre, s'ajoutent au cycle de

vie : collecte, tri, valorisation et revente. Ces aspects ont été démontrés au chapitre 1 et illustrés par la figure 1.1.

La mise en marché des produits issus du réemploi génère des retombées économiques, car cette industrie crée de nouveaux emplois, acquiert des équipements et de l'immobilisation, achète à divers fournisseurs, paie des impôts et des taxes. Cette chaîne économique représente l'effet multiplicateur. À titre indicatif, aux États-Unis, l'effet multiplicateur du réemploi est évalué à 3,36, ce qui signifie que pour chaque dollar dépensé, la valeur ajoutée à l'économie américaine est de 3,36 \$ (RECYC-QUÉBEC 2006). Puisque les activités commerciales du réemploi sont réparties à travers le Québec, l'industrie du réemploi a des retombées économiques dans toutes les régions.

Selon RECYC-QUÉBEC, la valeur ajoutée économique du réemploi serait moindre que celle d'un nouveau produit ou d'un produit recyclé (RECYC-QUÉBEC 2006). Le ratio québécois de la valeur ajoutée par le réemploi n'est pas disponible, car aucune statistique ne permet d'estimer la valeur des retombées économiques de l'industrie du réemploi. Même, le *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec*, publié par RECYC-QUÉBEC, n'inclut pas le réemploi dans ses compilations.

4.1.2 La création d'emploi

Comparé à l'élimination, le réemploi créerait davantage d'emplois. Dans son ensemble, la mise en valeur des matières résiduelles (réemploi et recyclage) donne de l'emploi à presque trois fois plus de travailleurs que l'élimination. Si on fait abstraction de la collecte, cette proportion grimpe à 10 fois (RECYC-QUÉBEC 2006). Le nombre total d'emplois reliés au secteur du réemploi au Québec n'est pas connu ; cependant, les ressourceries, les écocentres et les CFER totalisaient 740 emplois en 2004 (RECYC-QUÉBEC 2006). Il serait imprudent d'extrapoler cette donnée à l'ensemble des acteurs du réemploi puisque ces organismes ne sont pas représentatifs de la majorité des acteurs du réemploi tels que décrits dans le portrait.

4.2 Les impacts sociaux

Le réemploi est certainement le « R » de la hiérarchie des 3RV qui entraîne le plus d'impacts sociaux positifs. Le réemploi permet l'intégration socioprofessionnelle de personnes éprouvant certaines difficultés à cet égard; il rend disponible des biens à une clientèle moins nantie et il vise une certaine équité internationale.

4.2.1 L'intégration socioprofessionnelle

Comme le mentionne Valéry Fayard d'Emmaüs France,

« Le réemploi est une industrie à fort contenu de main-d'œuvre, car la collecte, le tri, la valorisation et la vente sont difficilement automatisables. Ces opérations permettent le recrutement de personnes peu qualifiées et assez éloignées de l'emploi, ce qui en fait un secteur intéressant pour l'insertion sociale et professionnelle. » (Fayard 2004).

Tout comme en France, le réemploi au Québec est un secteur où l'insertion socioprofessionnelle trouve sa place et pour les mêmes raisons. Ce milieu est largement constitué d'organismes à but non lucratif dont la priorité est de poursuivre cette mission. Ces acteurs du réemploi ont progressivement pris sur leurs épaules ce rôle social important. La plupart, telles les entreprises d'insertion sociales, les ressourceries, les Centres de travail adapté, les CFER et les organismes caritatifs sont des lieux où plusieurs personnes, longtemps éloignées du marché du travail, peuvent s'y intégrer. Ce sont des personnes jusque-là exclues et généralement peu scolarisées : des femmes, des immigrants, des toxicomanes, des personnes vivant un handicap physique ou mental. Ce sont également des individus sous-employés ou n'ayant jamais eu d'expérience sur le marché du travail ou tout simplement inaptés à l'emploi.

Pour ces personnes, les plateaux d'insertion socio-professionnelle par le réemploi s'offrent à eux par différents programmes. La tâche y est simple, répétitive, ne nécessitant pas d'études ou de compétences poussées. Ces milieux de travail, plus compréhensifs vis-à-vis les employés et ouverts aux bénévoles, permettent aux personnes éprouvant diverses

difficultés de regagner l'estime de soi nécessaire pour reprendre en main leur vie. Cette confiance en soi regagnée leur permet de se sortir d'un moment difficile, de vivre une première expérience de travail, d'acquérir des comportements propres au marché du travail et des compétences transférables, de se sentir utiles à la société, d'être productifs et non plus rejetées par elle. La valeur de ce service rendu à la société est difficile à évaluer d'un point de vue monétaire, mais il est indéniable.

4.2.2 Des biens accessibles aux moins nantis

Les organismes du réemploi rendent disponible à prix abordable un approvisionnement régulier de diverses marchandises utiles au quotidien et autrement inaccessibles aux moins nantis. Puisque les articles offerts sont usagés, les prix sont généralement réduits. Les visites faites par l'auteure auprès d'une quinzaine d'établissements du réemploi révèlent qu'il n'est pas rare d'y trouver des vêtements de 1 \$ à 5 \$, des meubles à 20 \$, des appareils électriques à 5 \$ -10 \$ et un ordinateur complet pour moins de 150 \$. Plusieurs organismes caritatifs donnent gratuitement des biens aux immigrants récemment arrivés au pays et aux plus démunis de la société. Le profil typique de la clientèle des organismes du réemploi serait la famille ayant un revenu inférieur à la moyenne. Ce n'est toutefois pas le cas des antiquaires, des écodesigners et de certains organismes privés qui vendent leur marchandise au prix de la valeur ajoutée ou de la valeur perçue, généralement plus élevée. Globalement, la plupart des organismes du réemploi rendent disponibles des biens à un public au pouvoir d'achat trop faible pour le marché du neuf.

4.2.3 L'équité dans une perspective globale

L'*Agenda 21*, issu du Sommet de Rio, porte une attention particulière à la nécessaire modification de la consommation : elle devrait conduire à une meilleure utilisation de l'énergie et des ressources, viser la réduction de la production de déchets et orienter le choix des particuliers et des acteurs vers des produits et des pratiques écologiquement rationnelles (Nations Unies 1992). Ce bouleversement des habitudes de consommation

occidentales vise non seulement la diminution de la pollution et la pression sur les ressources naturelles, il a également pour objectif, à terme, d'instaurer l'équité entre les habitants de la planète :

« Si la consommation est très forte dans certaines régions du monde, les besoins essentiels d'une grande partie de l'humanité ne sont pas satisfaits. Ceci entraîne des demandes excessives et encourage, parmi les groupes les plus riches, des modes de vie non viables à terme, qui imposent des contraintes considérables à l'environnement. Les groupes les plus défavorisés sont en revanche incapables de satisfaire leurs besoins en matière d'alimentation, de soins de santé, de logement et d'éducation. La modification des modes de consommation exigera de mettre en place une stratégie à plusieurs objectifs, axée sur la demande, la satisfaction des besoins essentiels des groupes les plus défavorisés et la réduction de gaspillage et de l'utilisation de ressources limitées dans le processus de production. » (Nations Unies 1992)

Le réemploi étant un mode de consommation plus écologique, il permettrait, ultimement, aux habitants des régions du monde moins riches, tels les pays en voie de développement et en émergence, de ne pas dilapider leurs ressources naturelles pour satisfaire les besoins de la surconsommation des groupes plus riches en les laissant d'abord satisfaire leurs propres besoins.

4.3 Les impacts environnementaux

Le réemploi est la meilleure façon de mettre en valeur des matières résiduelles, selon la hiérarchie de la gestion environnementale des matières résiduelles (3RVE). La réduction de l'exploitation des ressources naturelles et la diminution de la pollution créée par l'élimination sont les principaux gains environnementaux auxquels contribue le réemploi des matières.

4.3.1 La réduction de l'exploitation des ressources

Le réemploi a pour effet bénéfique de préserver les ressources naturelles. Puisque le réemploi consiste à prolonger la durée de vie d'un bien, il freine la consommation de

produits neufs. De ce fait, il évite l'extraction de matières premières et l'utilisation d'énergie qu'impliquent la fabrication et le transport d'un bien neuf. Ainsi, parce que le réemploi suppose des changements de modes de consommation, il contribue à des économies de ressources (Fayard 2004).

Il est vrai que le fait de prolonger la vie d'un objet limite la consommation de nouvelles ressources, mais à la condition que cet usage ne soit pas une source de nuisances supérieures à celles induites par son élimination ou son recyclage. Les réfrigérateurs en sont un bon exemple. Hydro-Québec a récemment mis sur pied un programme d'efficacité énergétique dans le but d'éliminer les vieux réfrigérateurs plus énergivores. La Société d'État remet 50 \$ aux particuliers qui se procurent un réfrigérateur neuf homologué *Energy Star*. Afin d'éliminer les vieux appareils délaissés par les propriétaires qui profitent du programme, Hydro-Québec paie également pour leur collecte, leur démantèlement et l'envoi au recyclage (Hydro-Québec 2006).

Pourtant, une analyse de cycle de vie réalisée en Europe montre que les économies de ressources réalisées en évitant la fabrication et la livraison des appareils électroménagers neufs peuvent compenser largement la consommation énergétique plus élevée des appareils de réemploi (Le Roy 2004). Par conséquent, il n'est pas nécessairement préférable, sous l'angle environnemental, d'utiliser un appareil électroménager neuf moins énergivore qu'un appareil de réemploi plus énergivore, d'où l'importance de bien mesurer les impacts de la consommation et d'en prolonger leur vie utile en les réemployant.

4.3.2 La diminution de la pollution

Par le réemploi des biens, on réduit la quantité de déchets et on prévient la contamination associée à l'élimination. Puisque le réemploi contribue à réduire la consommation de produits neufs, il induit de ce fait une réduction de la quantité de déchets issus de leur production. Or, l'enfouissement ou l'incinération des déchets ménagers occasionnent deux types de pollution : la pollution de l'air et possiblement, la contamination de l'eau. La pollution de l'air provient soit de biogaz qui s'échappent des sites d'enfouissement (méthane et autres gaz à effets de serre) ou d'émissions de contaminants (dioxines,

furannes, gaz à effets de serre) qui se dégagent des incinérateurs. La pollution de l'eau est potentiellement produite par le lixiviat de sites d'enfouissement de génération antérieure aux lieux d'enfouissements techniques (Institut nationale de santé publique 1994). À cela s'ajoute le fait d'éviter la production des gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques découlant du transport de produits neufs qui proviennent généralement de beaucoup plus loin que les biens réemployés localement, la plupart du temps.

En conclusion, les organismes du réemploi offrent un service inestimable aux collectivités : ils collectent gratuitement des produits en fin de vie issus des ménages. Ils les traitent et contribuent à réduire le tonnage de déchets en prolongeant la durée de vie d'un bien déjà fabriqué. Parce qu'ils remettent dans le circuit commercial un produit qui serait autrement dédié à l'élimination, ils permettent de perpétuer le rôle économique de ce produit et créer, grâce à cela, des centaines d'emplois pour des personnes éloignées du marché du travail. Nul doute que les organismes du réemploi mettent en pratique les principes mêmes du développement durable. Leur contribution est sous-estimée et l'apport de ces acteurs mériterait d'être reconnu.

5 LES DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE DU RÉEMPLOI

Tous les témoignages des acteurs du réemploi, que ce soit le Réseau des Ressourceries du Québec, l'Armée du Salut, Renaissance, les agents de développement économique local qui les accompagnent ou les bailleurs de fonds de cette industrie, tous s'accordent sur le constat suivant : La collecte n'est plus un problème, c'est désormais l'écoulement de la marchandise amassée qui constitue un défi .

La population a compris l'importance de ne pas jeter aux poubelles ce qui peut être encore utile pour d'autres. Par contre, elle ne consomme pas nécessairement les articles qui sont donnés par les autres. Il faut désormais convaincre la population que d'acheter des articles issus du réemploi n'est pas réservé qu'aux moins nantis.

5.1 Les freins au réemploi

Malgré tous les avantages qu'apporte le réemploi à la collectivité, l'achat de biens usagés n'a pas gagné la faveur des consommateurs. Diverses raisons font en sorte que le citoyen ne privilégie pas l'achat d'un bien usagé pour combler ses besoins et qu'il préfère encore acheter du matériel neuf. La mauvaise qualité des biens mis en marché par les entreprises de réemploi est le problème le plus fréquent et le plus difficile à contrer. Elle est directement en lien avec la provenance des objets : ce sont des dons et les gens ne font pas une sélection suffisante de ce qu'ils donnent. La baisse de la qualité et de la durabilité des biens de consommation neufs contribuent aussi à la mauvaise qualité des dons (RECYC-QUÉBEC 2006). Mais d'autres raisons expliquent les difficultés de ce secteur d'activité.

Dans ce chapitre sont donc identifiés les quatre principaux freins au réemploi : l'absence de garantie, la désuétude et l'obsolescence des produits, le faible coût des produits neufs et la perception des gens par rapport au réemploi.

5.1.1 L'absence de garantie

La clientèle qui entre dans un magasin de réemploi n'a pas accès qu'à des produits de seconde main en excellent état : déjà cela la rebute. Mais elle hésite surtout à acheter un produit sans aucune garantie. Ce que le public ignore c'est que tous les biens et services vendus ou loués, y compris les articles d'occasions, sont couverts par une garantie de base obligatoire. C'est ce qu'on appelle la garantie légale accordée par la *Loi de la protection du consommateur*. Cette garantie est applicable, même si aucune garantie du commerçant ou du manufacturier n'a été accordée officiellement et malgré un écriteau indiqué « vendu tel quel » dans le magasin (Office de la protection du consommateur 2006). En effet :

« Le bien qu'on achète doit pouvoir servir à l'usage auquel il est normalement destiné, et ce, pendant une durée raisonnable, compte tenu de son prix, des conditions de son utilisation et des dispositions du contrat.» (Office de la protection du consommateur 2006)

Cela signifie qu'advenant qu'un réfrigérateur acheté chez une entreprise de réemploi pour un montant de 50 \$ cesse de fonctionner après une semaine, l'acheteur devrait se faire rembourser, car la durée n'était pas raisonnable pour le prix payé. Par contre, si le vendeur refuse de rembourser le montant payé, le seul recours possible est une poursuite à la Cour des petites créances du Québec. Le plaignant doit alors faire la preuve du délai raisonnable indique l'Office de la protection du consommateur. À cause des inconvénients que cette démarche impose, très peu de gens se donnent la peine de faire honorer la garantie sur un bien d'occasions.

Quelques organismes ont une politique d'échange, mais en général, le service après-vente est relativement absent de cette industrie, et ne se limite qu'à cela. Dans les faits, rares sont les acteurs du réemploi qui peuvent s'offrir un service après-vente en raison des bas prix pratiqués.

Cette situation est similaire en France (Lespinasse 2004) et en Belgique (CRIOC 2005) où l'on remarque que la mauvaise qualité des produits, le manque de garantie et de service après-vente freinent le développement de ces entreprises, surtout celles qui se

spécialisent dans la vente d'appareils électroménagers, de matériel informatique et électronique.

5.1.2 L'obsolescence des produits

La mode et les progrès technologiques rendent les biens usagés très rapidement obsolètes. L'accélération du remplacement des biens par les consommateurs favorise l'approvisionnement en biens usagés, mais en réduit le nombre d'acheteurs potentiels (RECYC-QUÉBEC 2006). Les vêtements, le matériel informatique et électronique sont les produits par excellence pour illustrer ce constat.

La plupart des gens qui donnent leurs vêtements passés de mode ne sont pas intéressés à se procurer des vêtements dans les mêmes endroits où ils envoient leurs vêtements démodés. De plus, les vêtements les plus actuels trouvent vite preneur et il ne reste plus, la plupart du temps, que des articles plus anciens. La même chose se produit avec le matériel informatique et électronique. De plus, la disponibilité des pièces de rechange, pour ce type d'appareil, est problématique : les fournisseurs ne produisent plus certaines composantes (Lespinasse 2004).

5.1.3 Le faible coût des produits neufs

Le bas prix des produits neufs réduit l'attrait pour les produits usagés. Comme le mentionne Martial Desrochers du Réseau des ressourceries du Québec, la plus grande concurrence perçue par leurs membres ne provient pas uniquement des autres entreprises de réemploi, mais plutôt des magasins d'articles à bas prix, notamment les magasins à un dollar. La mondialisation de l'économie rend disponibles sur le marché des produits fabriqués à l'étranger à des coûts très bas. Les entreprises de réemploi se trouvent dans l'impossibilité de demander plus cher pour des produits usagés que le prix des produits neufs. Par conséquent, ces dernières ont non seulement une marge de manœuvre très limitée en ce qui concerne l'établissement du prix de leurs produits, mais

« la bonne affaire » n'est plus l'argument de vente qu'il était pour inciter les gens à se procurer des articles usagés.

5.1.4 La perception du consommateur

Les perceptions influencent les comportements des consommateurs, c'est une notion bien connue en marketing. Incidemment, plusieurs motifs freinent l'achat d'articles usagés : la propreté relative des produits, l'usage réservé aux défavorisés, l'ignorance du lien réel du réemploi avec la protection de l'environnement, la nuisance à l'économie de marché et le plaisir lié à l'achat d'un produit neuf.

La propreté des produits usagés

Dans la société nord-américaine, où se vit une tendance croissante à l'aseptisation, l'hygiène est devenue un facteur de résistance à l'achat d'usagé. La plupart des gens hésitent à acheter un article ayant appartenu à un inconnu, comme s'ils allaient partager une certaine promiscuité avec lui. Cette réticence est particulièrement marquée pour les vêtements, les chaussures, les électroménagers, certains meubles (matelas) et les articles de sport (Lespinasse 2004).

Parmi les membres du Réseau des ressourceries du Québec, se côtoient deux écoles de pensée concernant le nettoyage des vêtements. Certaines ressourceries nettoient systématiquement tout ce qu'elles reçoivent alors que d'autres ne le font pas, cette valorisation se révélant non rentable. En plus de nécessiter une manutention supplémentaire importante, le lavage systématique n'est pas souhaitable d'un point de vue environnemental, puisque dans la majorité des cas les articles ont été donnés propres et que les consommateurs lavent les articles achetés, une fois à la maison (Desrochers 2007). Néanmoins, le fait d'offrir des vêtements propres et réparés améliore l'image du commerce et démontre l'attention envers le consommateur : l'expérience olfactive à l'intérieur de ces magasins est significativement plus agréable, ce qui n'est pas à négliger.

Le réemploi réservé aux défavorisés

Les gens de classes moyennes ou supérieures donnent leurs surplus aux entreprises de réemploi dans un but d'entraide aux démunis. En contrepartie, ils sont enclins à penser que se procurer des biens dans ces mêmes endroits est une pratique réservée seulement aux gens défavorisés financièrement (Tecsult 2006). À la limite, inconsciemment peut-être, c'est leur statut social qui est en jeu. Changer cette mentalité afin d'inciter ces classes de population à acheter chez les commerçants du réemploi nécessitera beaucoup d'éducation.

L'ignorance du lien entre le réemploi et la préservation de l'environnement

Pour la plupart des consommateurs, acheter un article de réemploi n'est pas spontanément perçu comme un geste environnemental. Les gens ont associé le recyclage du papier, du carton, du plastique et des conserves à la protection l'environnement. Mais si plusieurs savent que leur don aux entreprises de réemploi aide les démunis et évite le gaspillage, peu d'entre eux associent l'action d'acheter un bien usagé comme un moyen de préserver l'environnement. Communiquer cette argumentation peut trouver un écho favorable auprès des Québécois.

À preuve, un sondage, réalisé par le Centre de recherche et d'information sur le Canada durant la période préélectorale en novembre 2005, révélait que la protection de l'environnement est la première préoccupation des canadiens, devançant la santé, le remboursement de la dette, la réduction des impôts ou la menace terroriste (Gagné 2005). En janvier 2007, un autre sondage auprès de l'opinion publique mentionnait que l'environnement était toujours la première préoccupation des canadiens (Centre de recherche Decima 2007).

Concurrence à l'économie de marché

Il s'en trouve pour affirmer que le réemploi nuit à l'économie de marché. Cette surprenante interprétation a été énoncée dans les résultats d'un sondage belge réalisé en 2005

(CRIOC 2005). Il est vrai, que d'un point de vue strictement économique, le réemploi semble créer moins de retombées directes que la fabrication d'un nouveau produit, mais les bénéfices sont ailleurs comme l'a montré la section 4.1.1.. Cette perception nécessiterait d'être sondée auprès des Québécois.

Le plaisir lié à l'achat d'un produit neuf

À choisir entre l'achat d'un produit neuf ou usagé, la majorité des gens préfère acheter un produit neuf. Au-delà de la fiabilité, la garantie, la mode, la technologie, le statut social ou la propreté, l'achat d'un produit se vit comme une forme de récompense. En tant qu'individu, on se paie un produit neuf parce qu'on le mérite, on veut sentir le neuf, on veut voir sa brillance et on veut surtout qu'il soit parfait.

Le réemploi quant à lui est associé à une contrainte, à la limite qu'impose un faible revenu et n'est pas perçu comme une utilisation intelligente du pouvoir d'achat. Cet aspect nécessite un changement de perception à l'aide d'une stratégie marketing adéquate.

Un réflexe à développer

Les acteurs du réemploi conviennent que la population a intégré le comportement de donner ses biens encore utiles plutôt que de les envoyer à l'élimination (Desrochers 2007). Par contre, lorsque c'est le temps d'acquérir un bien pour combler un besoin, l'achat d'un produit usagé ne vient généralement pas à l'esprit du grand public. Selon un sondage effectué sur le réemploi auprès de consommateurs français (Lespinasse 2004) et belges (CRIOC 2005), l'une des raisons mentionnées le plus souvent démontrant le manque d'intérêt au réemploi est l'absence de réflexe à se procurer un produit usagé pour combler un besoin. Ce constat indique une lacune au niveau cognitif, c'est-à-dire qu'un manque d'information auprès du grand public doit être compensé.

5.2 Le réemploi : un concept bien mal vendu

Dans la jungle commerciale actuelle, avoir pignon sur rue n'est plus suffisant pour inciter les gens à s'arrêter. Il est désormais indispensable d'attirer la clientèle à l'aide de stratégies communicationnelles et de marketing. Cela impose aux entreprises de réemploi à recourir aux mêmes outils promotionnels que les autres joueurs pour faire connaître l'existence d'un point de vente, d'un produit, d'un service ou d'un nouveau comportement à adopter. Or, dans l'industrie du réemploi au Québec, bien qu'il se fait de la promotion à l'échelle locale, outre certaines entreprises privées, aucune stratégie de communication n'existe au niveau régional ou national. Ce manque découle des particularités du réemploi telles, les budgets restreints, la disparité des secteurs d'activité, le marchandisage peu attrayant à l'intérieur de certains commerces, l'absence d'un message choc pour modifier la perception du public et l'inexistence d'un porte-parole officiel du réemploi.

5.2.1 Des budgets restreints

L'argent est le nerf de la guerre et c'est particulièrement le cas lorsque vient le temps d'avoir recours au marketing. Or, la faible rentabilité de l'industrie du réemploi limite les budgets disponibles pour la promotion. Individuellement, les entreprises de réemploi n'ont pas les moyens de se payer les campagnes publicitaires nécessaires pour amorcer les changements de perception. Tel que vu au chapitre 3, ces acteurs ont des chiffres d'affaires modestes et la majorité dégage peu ou pas de profits. Les matières valorisées par ces acteurs sont peu payantes, car elles nécessitent beaucoup de manutention et ont une faible valeur perçue, limitant ainsi le prix de vente demandé et le profit à en tirer. La marge, trop mince, laisse peu d'argent disponible pour recourir aux mêmes outils promotionnels coûteux qu'utilisent les concurrents. Deux moyens d'entrer dans la même arène que ces derniers, sont le réseautage pour la mise en commun de fonds et la reconnaissance financière de la mission économique et environnementale par les municipalités où oeuvrent ces entreprises.

5.2.2 La disparité des acteurs

À l'heure actuelle, l'industrie du réemploi est compartimentée. Tel que mentionné au tableau 2.2, environ le deux tiers des 1 330 acteurs du réemploi sont des entreprises privées et le tiers sont des entreprises collectives. Pour la majorité, les acteurs ne sont pas regroupés, qu'ils soient privés ou publics. Selon le tableau 2.4, peu d'acteurs ont une appartenance à un regroupement. Ce constat nous permet de conclure qu'à ce jour, ce secteur d'activité est peu structuré.

L'industrie du réemploi n'est pas reconnue en tant que telle par ses acteurs. Aucune association québécoise ou collectif ne regroupe l'ensemble des acteurs du réemploi, aucun colloque n'est dédié au réemploi, aucun bulletin d'information n'est consacré à ce secteur d'activité dans son ensemble. Ces divers outils sont nécessaires pour favoriser le réseautage et informer les acteurs de ce qui se passe dans leur secteur d'activité. À l'exception de la Concertation recyclage Québec, la table de concertation de la région de Québec (3 têtes de réseau du réemploi), du Collectif montréalais du réemploi (10 membres), du Collectif des entreprises d'insertion (11 membres du réemploi) et du Réseau des ressourceries du Québec (18 membres), les acteurs ne se réunissent pas à une même table pour discuter des enjeux qui concernent leur industrie, comme cela se fait généralement dans les autres secteurs d'activités.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le manque d'intérêt à se regrouper :

- leur répartition géographique sur le territoire québécois impliquant de grandes distances à parcourir et des disparités régionales : l'acteur de Montréal ne vit pas les mêmes problématiques que celui localisé en Gaspésie, du moins le perçoivent-ils comme cela;
- la diversité des produits comportant des problématiques très différentes d'un acteur à l'autre : la vente de meubles ne donne pas les mêmes surplus à éliminer que la vente du textile;
- les ressources à consacrer pour matérialiser l'appartenance à un regroupement : une personne seule dans son entreprise n'a pas

nécessairement les moyens de payer une cotisation et ni assez de disponibilité pour participer aux réunions;

- l'équité dans la représentativité des membres : un propriétaire unique, un membre d'un conseil d'administration, un bénévole ou une tête de réseau n'ont pas tous le même pouvoir de représentation sur une table de concertation;
- l'absence d'un enjeu majeur, ou perçu comme tel, par l'ensemble des acteurs qui les mobiliserait pour obtenir un résultat spécifique nécessitant du lobbying.

Pourtant, l'idée de réunir des fonds pour sensibiliser la population au bénéfice du réemploi et élargir la diversité de leur clientèle cible serait déjà une première raison valable de regrouper les efforts financiers de chacun.

5.2.3 Le marchandisage peu attrayant des magasins

L'expérience de magasinage chez une entreprise de réemploi peut, parfois, décourager la meilleure des bonnes volontés. D'abord, le client ne sait pas où se diriger tant la marchandise est pêle-mêle. Il y a peu d'affichage pour orienter le client. Les articles ne sont pas mis en valeur, la plupart du temps, ils sont à l'étroit, empilés dans les présentoirs ou pire encore, amoncelés sur une table ou dans une boîte. Les odeurs, parfois, peuvent laisser croire à la malpropreté et l'éclairage, au néon, projette une ambiance froide qui donne aux articles une apparence morne. Rien pour stimuler positivement les sens comme le fait la présentation des magasins traditionnels. Dans un monde de vive concurrence, ce genre de détails peut faire la différence, surtout dans l'atteinte d'une nouvelle clientèle ciblée autre que les personnes défavorisées.

Or, les commerçants usent de divers stratagèmes pour que le magasinage soit une expérience agréable. Et ceux qui y consacrent moins d'investissement, en font leur principal argument de vente. L'absence d'un décor agréable et soigné ou de parures superficielles se justifie par les des prix plus bas.

Quelques ressourceries et friperies font des efforts pour faire de leur espace de vente un endroit agréable et utilisent des stratégies de mise en valeur de la marchandise. La

ressourcerie la plus importante du réseau a eu recours à un spécialiste qui leur a proposé un merchandisage plus professionnel. Le résultat est impressionnant : l'affichage permet de repérer rapidement ce qui est recherché dans des sections bien délimitées. Quoique bien rempli, le magasin n'est pas surchargé. Des couleurs agréables et actuelles, un éclairage adéquat et les volumes bien exploités grâce à des présentoirs appropriés, des caisses en nombre suffisant, tout y est pensé pour rendre le magasinage visuellement attrayant. De plus, on a misé sur la mission d'insertion sociale et environnementale de l'entreprise en l'affichant clairement au-dessus des caisses enregistreuses. Dès son ouverture, ce magasin a connu auprès du public un vif succès. Ces résultats incitent d'ailleurs l'entreprise à étendre progressivement ce concept de merchandisage à tous ses autres magasins (Laflamme 2006).

Cet exemple démontre l'importance de la présentation soignée d'un plancher de vente et l'impact positif qu'elle peut avoir sur l'afflux de clientèle et le chiffre d'affaires. Investir dans un merchandisage professionnel permet d'améliorer l'image du magasin et du réemploi et ainsi élargir la clientèle. Bien qu'il faille augmenter quelque peu les prix de la marchandise, cette tactique de base permet d'accroître les ventes et par conséquent favoriser l'écoulement des matières. Tel que mentionné précédemment, le plaisir de magasiner est une motivation d'achat en soi qui caractérise le comportement du consommateur, peu importe l'épaisseur de son portefeuille.

5.2.4 L'absence d'un message global

La perception du réemploi par le public n'étant pas enviable, l'enjeu n'est pas seulement de faire connaître l'existence d'un magasin et des produits qu'on y vend, il faut au préalable inciter une plus large clientèle potentielle à envisager d'acheter des biens usagés au moment de combler ses besoins.

Pour changer la perception à l'égard du réemploi, un argumentaire doit être développé afin d'amener un plus grand public à acheter du seconde main pour d'autres raisons que des contraintes budgétaires. Les démunis ne doivent pas être la seule clientèle ciblée. Il faut convaincre un plus large public qu'il y a beaucoup d'autres raisons d'aller faire ses

emplettes dans les entreprises du réemploi. La population étant plus sensible à l'enjeu environnemental, l'aspect de consommation responsable est certainement à explorer.

La stratégie marketing devrait miser sur l'un ou plusieurs des concepts suivants :

- achat économiquement intelligent;
- consommation éthique ou responsable;
- conquête de trésors;
- potentiel du magasinage dans les ressourceries à devenir une mode.

Tel que mentionné dans le chapitre 1, le terme réemploi pourrait être délaissé au profit d'un autre terme que le public comprendrait mieux ou associerait mieux à ce dont il s'agit. En effet, l'utilisation d'un terme évocateur auprès de la population devient important lorsqu'on doit choisir un axe de communication pour commercialiser le concept. Les termes « réutiliser » ou « réutilisation » seraient peut-être plus adéquats pour une campagne d'information et de sensibilisation effectuée auprès du grand public pour provoquer un changement comportemental à long terme. C'est l'opinion qu'émet la Ville de Montréal dans la conclusion de son étude de caractérisation. D'ailleurs, elle a changé son axe communicationnel lors de la diffusion de son nouveau guide. Au lieu de s'intituler le guide du réemploi comme dans les années passées, ce dernier aura désormais pour titre : *Couleur bazar* (Ville de Montréal 2007).

Jusqu'à maintenant, aucune étude et aucun sondage sur le réemploi n'ont été réalisés auprès du grand public québécois, ce qui nuit à la création d'un marketing social efficace. Une étude sur la perception des Québécois relative au réemploi, tout comme celles effectuées en Belgique et en France, permettrait de mieux connaître les résistances ou les motivations des consommateurs québécois. Cette même enquête pourrait sonder la portée et les limites de l'argumentaire vert et l'intérêt pour un porte-parole afin de dégager la bonne stratégie marketing à utiliser, et ainsi mieux cibler le message à mettre de l'avant. En fait, la promotion du réemploi, passe d'abord par la connaissance approfondie de la perception du public et ensuite par la diffusion d'un message visant la modification de cette perception, s'il y a lieu, pour changer le comportement des acheteurs potentiels.

5.2.5 L'absence d'un porte-parole officiel

Au Québec, aucun écologiste connu du grand public n'a pris le mandat de faire connaître le réemploi. Pourtant, les causes environnementales et les groupes environnementaux gagnent en popularité. Le mouvement Greenpeace a atteint un niveau de crédibilité incontestable au Québec depuis le projet du Suroît. Par des manifestations sans précédent, la population a vivement fait comprendre à ses élus qu'elle ne voulait absolument pas de ce type de projet chez elle (Greenpeace 2006). Équiterre prône le commerce équitable, l'agriculture biologique soutenue par la communauté et le transport écologique (Équiterre 2006). Mais personne ne milite pour le réemploi.

De leur côté, les artistes utilisent leur notoriété pour soutenir une cause qui leur tient à cœur. Par exemple, une pléiade d'artistes sont des « porteurs d'eau » au sein de la Coalition Eau Secours et ils défendent tous les dossiers concernant l'eau (Coalition Eau Secours 2006). Richard Desjardins a réalisé un documentaire pamphlétaire intitulé « L'erreur boréale » contre l'exploitation forestière. Et plus récemment, plusieurs artistes ont accordé leur appui à SOS Parc Orford qui s'oppose au projet immobilier dans le Parc Orford (SOS Parc Orford 2006b). Les causes environnementales n'ont jamais été si bien soutenues.

Mais qui parle du réemploi ? Bien peu de monde pour l'instant. RECYC-QUÉBEC soutient l'événement annuel de la *Semaine de la réduction des déchets* (RECYC-QUÉBEC 2007), mais en tant qu'organisme parapublic il ne peut en être lui-même le porte-parole. Le Réseau québécois pour la simplicité volontaire a pour mission de contrer la surconsommation, mais il ne propose pas de campagne publicitaire spécifique pour favoriser le réemploi (Réseau québécois pour la simplicité volontaire 2006).

Récemment, une série télévisuelle intitulée les *Artisans/citadins/compagnons du rebut global* a été diffusée à l'antenne de Télé-Québec et de France 5 en 2004 et 2006 et 2007. Cette émission, qui a eu un vaste succès, a démontré qu'il est possible, grâce à l'ingéniosité humaine et une préoccupation environnementale, de réemployer diverses matières pour la construction ou la rénovation d'une maison (Le Rebut global 2006).

Durant cette émission, une artisanne s'est démarquée et présente désormais dans divers médias des chroniques relatives à la consommation responsable en plus d'organiser et animer depuis deux ans le méga spectacle du Jour de la Terre. Dénommée K, cette « écommunicatrice » présente une vision jeune et très « tendance » du réemploi. Elle rend accessible sur son site Internet le bottin des écodesigners en plus de prendre part à certains événements en lien avec ces acteurs (Vous êtes ici 2006).

Jusqu'à ce jour, cette émission, le Rebut global, est certainement l'élément médiatique le plus porteur pour le secteur du réemploi. Ces artisans pourraient-ils devenir les porte-parole du réemploi ? Oui et non, car le créneau est spécifique à la rénovation et la construction de maison, alors que la majorité des matières transigées par les acteurs du réemploi sont des vêtements et accessoires, des livres et des documents. Le message du Rebut global n'incite pas les téléspectateurs à se procurer des vêtements usagés ou des livres dans une ressourcerie ou un sous-sol d'église, du moins pas encore.

Identifier un porte-parole, que ce soit une personnalité ou un groupe environnemental connu pour son implication envers la consommation responsable, devrait être un élément central à développer en priorité dans une stratégie marketing pour l'industrie du réemploi. Ainsi, serait mise en œuvre une tactique spécifique au marketing social et écologique. L'objectif serait de sensibiliser le public à la consommation responsable en mettant de l'avant le réemploi. Le but est bien entendu de favoriser l'écoulement des matières en surplus pour la plupart des acteurs du réemploi. La jeune « écommunicatrice » K, Jacques Languirand ou l'organisme Équiterre pourraient être des candidatures intéressantes.

Le marketing écologique et social

« L'approche du marketing écologique est l'utilisation de l'écologie pour vendre, en considérant que ce moyen est le plus sûr pour parvenir à la préservation des ressources, but ultime pour l'ensemble de la société. Le marketing écologique est une branche du marketing social, qui a pour objectif de vendre des idées sociales auprès de la population, en utilisant les techniques du marketing. » (Le Gall 2002)

En conclusion, un plus grand écoulement de la marchandise passe d'abord par un réseautage organisé de l'ensemble des acteurs de l'industrie du réemploi. La création d'une association ou l'élargissement d'un réseau déjà existant est primordial. Une fois le milieu du réemploi mieux organisé, il pourra élaborer une stratégie de marketing efficace utile à l'ensemble des acteurs du réemploi.

Dans l'ordre, les actions à entreprendre pour mettre en œuvre une stratégie de marketing efficace devraient idéalement suivre la séquence suivante. D'abord, faire une étude sur la perception du réemploi par les Québécois. Ensuite, identifier un porte-parole prêt à s'engager gratuitement et à long terme. Regrouper des fonds pour organiser une campagne de sensibilisation auprès du grand public. Le but de cette campagne serait de modifier son comportement et développer le réflexe de penser au réemploi comme moyen de combler un besoin avec un argumentaire défini par l'étude. Préalablement, les outils de marchandisage professionnel devront être fournis à l'ensemble des acteurs pour améliorer l'image du réemploi et attirer une plus large clientèle.

6 LE RÔLE DE L'ÉTAT FACE À L'INDUSTRIE DU RÉEMPLOI

Ce chapitre permettra de répondre à la deuxième question posée par cet essai : quel devrait être le rôle de l'État face à l'industrie du réemploi. Il est pertinent d'examiner cet aspect, car l'État a mis en place diverses formes d'aide financière accessibles aux entreprises de réemploi créatrices d'emplois. Il existe des subventions salariales destinées à l'insertion à l'emploi et des programmes d'aide financière dédiés au développement des entreprises d'économie sociale (EÉS). À ces avenues, s'ajoute une panoplie de sources de financement offertes par divers organismes, sans oublier l'apport des instances municipales. Elles seront brièvement décrites dans les prochaines lignes.

6.1 Les subventions salariales

Trois types de subventions salariales supportent l'insertion à l'emploi et sont gérées par Emploi-Québec :

- les subventions salariales pour l'embauche de personnes ayant des difficultés d'intégration au marché du travail;
- les contrats d'intégration pour les personnes handicapées;
- le programme d'aide à l'intégration des immigrants et minorités visibles en emploi.

6.1.1 L'embauche de personnes avec difficultés socioprofessionnelles

Emploi-Québec propose à toutes les entreprises québécoises une aide pour l'embauche de personnes vivant des difficultés d'intégration au marché du travail. L'employeur doit offrir à l'employé un emploi à temps plein, durable ou un emploi saisonnier récurrent. Les subventions sont généralement d'une période variant de 7 à 9 mois. Cependant, les entreprises d'économie sociale ont le privilège d'obtenir une subvention pour une année entière avec possibilité de renouvellement pour quelques mois supplémentaires sur un mode décroissant du financement (Emploi-Québec 2006).

Parmi les entreprises de réemploi, certaines entreprises d'insertion sociale offrent, en plus, un parcours de développement de l'employabilité aux personnes ayant des difficultés socioprofessionnelles. L'entreprise, dont la mission est d'abord l'intégration au travail, reçoit une subvention salariale sur une période de 6 mois. À cette subvention salariale s'ajoute un montant forfaitaire prévu pour l'encadrement nécessaire pour inculquer à l'employé les habiletés requises pour réintégrer le marché du travail et l'aider à trouver un emploi régulier à la fin du parcours. En d'autres mots, ces entreprises reçoivent des subventions récurrentes pour maintenir des postes de travail, lesquels sont occupés par des employés changeant tous les semestres (Collectif des entreprises d'insertion du Québec 2007).

6.1.2 L'aide à l'embauche de personnes handicapées

Emploi-Québec propose à toutes les entreprises québécoises une aide pour l'embauche de personnes vivant un handicap physique ou intellectuel entraînant une incapacité significative et persistante. Cette aide correspond à un soutien salarial pour compenser la perte de productivité et un soutien pour les dépenses additionnelles inhérentes à cette embauche, par exemple l'adaptation du poste de travail. La subvention salariale récurrente varie en fonction des limitations de la personne embauchée (Emploi-Québec 2006). De nombreuses EÉS intègrent une ou quelques personnes handicapées dans leur équipe.

Parmi les entreprises de réemploi, les centres de travail adapté (CTA), font de l'embauche de personnes handicapées leur mission première. Les CTA ont pour mandat de développer l'employabilité des personnes handicapées afin d'amener, celles qui le peuvent, à occuper un emploi à long terme dans une entreprise ordinaire. L'embauche d'une majorité de personnes handicapées engendre des dépenses supplémentaires qui ne peuvent être entièrement compensées par la vente de leurs produits, d'où la nécessité d'une aide financière de l'État (Leblanc 2005). Il est à noter que ce programme de subvention salariale a longtemps été sous la gouverne de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Commentaire [MG1] : 2 fois
entièrement ou totalement

Le Centre de réadaptation de déficience intellectuelle (CRDI) est un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux qui prend en charge des personnes vivants avec une déficience intellectuelle importante. Pour intégrer ces personnes dans un milieu de travail, le CRDI a des plateaux de travail dans diverses entreprises et organisations, dont plusieurs EÉS du réemploi (Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle 2007). Le travail étant simple et répétitif, les entreprises du réemploi sont un lieu idéal pour intégrer cette clientèle, à condition d'avoir un environnement adapté (Asselin 2006).

6.1.3 L'aide à l'intégration des immigrants et minorités visibles en emploi

Ce récent programme, qui s'adresse aux PME, vise à soutenir l'embauche de personnes immigrantes vivant leur première expérience de travail nord-américaine dans leur domaine de compétence. Un soutien salarial pour un maximum de 30 semaines et divers soutiens financiers supplémentaires relatifs à la formation et l'adaptation de l'employé sont offerts (Emploi Québec 2006). Ce programme gagnerait à être utilisé dans les secteurs du merchandising, du marketing et de la gestion.

6.1.4 L'aide financière aux entreprises d'économie sociale

Il existe quelques fonds destinés spécifiquement aux entreprises d'économie sociale (EÉS). Parmi ceux-ci, trois programmes sont davantage prisés par les EÉS de réemploi : le *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre du PGMR* de RECYC-QUÉBEC, le *Fonds de développement en économie sociale du Centre local de développement (CLD)* et la *Fiducie du Chantier de l'économie sociale*.

Le ***Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre du PGMR***

Commentaire [MG2] : Leque
l en italique voir page suivante

Le *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre du PGMR* est une subvention ayant pour but d'aider au démarrage, à la

consolidation ou à l'expansion d'une EÉS dont les activités sont liées à la valorisation des matières résiduelles. Géré par RECYC-QUÉBEC, ce programme accorde une aide financière équivalant à la moitié de coût du projet proposé pour un maximum de 200 000 \$ non remboursable par entreprise. Ce même programme, en vigueur depuis 2005, offre également une aide financière pour la réalisation d'un plan d'affaires pour le démarrage d'une EÉS en lien avec la gestion des matières résiduelles. Les EÉS du réemploi sont principalement visées par ce programme de 5,7 millions de dollars qui prendra fin en 2007 (RECYC-QUÉBEC, 2007a). Il est à noter qu'un programme similaire, administré par le ministère de l'Environnement, a distribué près de 18 millions de dollars aux entreprises d'économie sociale entre 1999 et 2004. Malheureusement, aucun rapport d'évaluation de ce programme n'a été rendu public. Toutefois, on suppose que le programme a généré suffisamment de retombées positives pour être renouvelé.

Le Fonds de développement en économie sociale

Le Fonds de développement en économie sociale offert au Québec par les Centres locaux de Développement (CLD) ou les Centres de développement économique et communautaire (CDEC) à Montréal, a pour objectif de stimuler l'émergence de projets viables au sein d'entreprises d'économie sociale et de soutenir la création d'emplois durables. Le support financier prend la forme d'une subvention non remboursable et peut servir au démarrage, à la consolidation ou l'expansion d'une EÉS (Association des CLD du Québec 2005). Le montant offert dépend de la politique du CLD; toutefois, il dépasse rarement les 50 000 \$. Le CLD est souvent la première étape du processus de recherche de financement. Cet organisme de première ligne peut non seulement financer une partie d'un projet, il peut également accorder une aide technique au promoteur pour élaborer un plan d'affaires, l'aider à trouver du financement ou lui prodiguer des conseils pour la gestion au quotidien.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale, lancée en janvier 2007, est un fonds de 52,8 millions de dollars de capital patient destiné à tous les types de EÉS, incluant celles dédiées au réemploi. Par capital patient, on entend un prêt pour une période allant jusqu'à

15 ans avec le remboursement du capital seulement à l'échéance. Ce fonds, constitué d'argents public et privé (gouvernements fédéral et provincial, Fondation, Fonds de solidarité de la FTQ et Fonds de développement de la CSN), a pour but de combler le besoin de capitalisation nécessaire au démarrage, au développement et à la création d'équité (avoir propre) pour les EÉS (Chantier de l'économie sociale 2007). Bien que ce prêt d'un maximum de 1,5 million de dollars soit remboursable, la Fiducie permettra aux EÉS du réemploi d'obtenir une source de financement mieux adaptée à leurs besoins.

6.2 Les autres modes de financement

D'autres moyens de financement sont accessibles aux entreprises du réemploi. Il existe divers organismes de financement qui proposent des subventions, des prêts ou garanties de prêts alors que les municipalités peuvent offrir un soutien en nature.

6.2.1 Les organismes de financement

Divers organismes, tant au niveau local que régional (financés en partie par l'État), offrent des moyens de financement tant aux entreprises collectives (OBNL et coopératives) que privées. Une liste exhaustive des sources de financement, disponibles entre autres pour les entreprises du réemploi, est présentée au tableau 6.1.

Presque tous les bailleurs de fonds inscrits au tableau 6.1 offrent de l'aide financière pour l'ensemble des secteurs d'activités, y compris le réemploi de matières résiduelles. Seuls RECYC-QUÉBEC et le Fonds d'investissement au développement durable offrent des fonds sectoriels spécifiques à l'environnement. On remarque que la majorité des organismes énumérés dans le tableau proposent leur soutien tant aux entreprises collectives que privées.

Tableau 6.1 Les sources de financement disponibles pour les entreprises du réemploi

| Types de financement | Organismes offrant du financement aux OBNL et coopératives | Organismes offrant du financement aux entreprises privées |
|--|---|--|
| Fonds de développement local | <ul style="list-style-type: none"> Centre locaux de Développement (CLD) et/ou Corporations de Développement économique communautaire (CDEC) www.acldq.qc.ca Société d'Aide au Développement des Collectivités (SADC) www.reseausadc.qc.ca | <ul style="list-style-type: none"> Centre locaux de Développement (CLD) et/ou Corporations de Développement économique communautaire (CDEC) www.acldq.qc.ca Société d'Aide au Développement des Collectivités (SADC) www.reseausadc.qc.ca |
| Fonds de développement régional | <ul style="list-style-type: none"> Conférence régionale des Élus (CRE) www.mdeie.gouv.qc.ca Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) www.mdeie.gouv.qc.ca Fonds d'Investissement en Développement durable (FIDD) www.fidd.qc.ca Fédération des coopératives de développement régional (CDR) www.fcdrq.coop RECYC-QUÉBEC www.recyc-quebec.gouv.qc.ca | <ul style="list-style-type: none"> Conférence régionale des Élus (CRE), www.mdeie.gouv.qc.ca Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) www.mdeie.gouv.qc.ca Développement économique Canada (DEC) www.dec-ced.gc.ca Fonds d'Investissement en Développement durable (FIDD) www.fidd.qc.ca |
| Fonds de capitalisation (prêts et garantie de prêts) | <ul style="list-style-type: none"> Institutions financières Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) www.fonds-risq.qc.ca Investissement Québec www.investquebec.com Filaction www.filaction.qc.ca Capital régional et coopératif Desjardins www.capitalregional.com Fondation (CSN) www.fondation.com Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) www.mdeie.gouv.qc.ca Développement économique Canada (DEC) www.dec-ced.gc.ca SOLIDEQ www.solideq.qc.ca Fédération canadienne des coopératives de travail www.fonds-risq.qc.ca Fiducie du Chantier de l'économie sociale www.chantier.qc.ca Divers fonds communautaires d'emprunts | <ul style="list-style-type: none"> Institutions financières Investissement Québec www.investquebec.com Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) www.mdeie.gouv.qc.ca Développement économique Canada (DEC) www.dec-ced.gc.ca SOLIDEQ www.solideq.qc.ca Divers fonds communautaires d'emprunt |

Source : inspiré de la liste des programmes de financement des entreprises d'économie sociale du Chantier de l'Économie sociale et les divers sites Web des organismes mentionnés.

Plusieurs bailleurs de fonds proposent des programmes adaptés aux types d'entreprises visées alors que d'autres ouvrent leurs programmes à tous, mais tous ont la même préoccupation : la viabilité financière du projet d'investissement. Généralement, les attentes des organismes proposant de l'argent exclusivement aux EÉS et aux coopératives sont moins élevées en ce qui concerne le potentiel de profitabilité.

En revanche, les retombées dans la collectivité, telles la création d'emploi, la satisfaction d'un besoin pour la communauté et la gouvernance, constituent des critères incontournables.

6.2.2 L'apport des municipalités

Il est tout de même étonnant qu'aucune forme de financement favorisant le réemploi ne provienne des paliers municipaux alors que la gestion des matières résiduelles au quotidien leur incombe. Dans les faits, si la plupart des municipalités ne donnent pas de subvention ou n'offrent pas de prêt, elles peuvent toutefois offrir indirectement leur soutien « en nature ». Par exemple il y aurait : le contrat de service, l'exemption de frais de gestion des matières résiduelles ou de taxes foncières, la location ou le don de locaux à titre gracieux, de la publicité auprès des citoyens, le don des matières reçues à leur écocentre, etc..

Il appartient aux organismes à but non lucratif de négocier de tels avantages, ces derniers pouvant faire la différence entre la viabilité et la faillite de l'entreprise. Cependant, de tels avantages sont plus faciles à accorder lorsqu'il n'y a qu'une seule entreprise active dans une municipalité. Dans le cas où il y a plusieurs entreprises, les villes sont plus réticentes, car elles ont alors l'obligation de mettre sur pied des programmes et des critères dont la gestion finit par coûter parfois aussi cher que les sommes disponibles pour les EÉS (Tecsult 2006).

À ce jour, quelques municipalités reconnaissent monétairement la valorisation des matières résiduelles effectuée par des entreprises du réemploi sous forme de contrat de

service. Cette pratique n'est pas encore très répandue, privilège étant accordé à des entreprises d'économie sociale, pour l'instant du moins.

Commentaire [VdQ3] : Je ne comprends pas cette phrase

Une contribution difficile à monnayer

Si la contribution de ces EÉS et des institutions caritatives est perçue positivement par tous, encore peu de municipalités concrétisent monétairement cette reconnaissance.

En 2006, la Ville de Québec a entamé une discussion avec les entreprises du réemploi de son territoire afin de compenser financièrement l'apport environnemental des OBNL et des EÉS. Pour inciter ces derniers à l'aider dans l'atteinte des objectifs de son PGMR, la Ville a exploré le paiement d'un certain montant par tonne de matières détournées de l'élimination. Ce paiement serait possible dans la mesure où l'OBNL pourrait démontrer ses résultats dans la perspective d'un contrat de service. Au cours des discussions, les acteurs interpellés ont constaté qu'aucune institution caritative ne peut ou ne désire supporter la lourdeur administrative nécessaire pour justifier quantitativement les matières valorisées. Seules les entreprises d'économie sociale, lesquelles sont munies d'infrastructures légales et administratives plus élaborées, seraient en mesure de recevoir une compensation financière en fonction des quantités de matières détournées (Tecsult 2006). Ce désintéressement à l'égard d'un financement récurrent démontre que les institutions caritatives sont en mesure de gérer des dons, mais peuvent difficilement élaborer une structure nécessaire au paiement d'un contrat de service en fonction de résultats mesurables.

L'expérience vécue par la Ville de Québec permet de conclure que la reconnaissance monétaire du bénévolat n'est pas simple à appliquer. Si elle ne trouve pas d'autres moyens de rétribuer les institutions caritatives et EÉS, la Ville devrait alors prendre en charge l'élimination de leurs surplus, puisqu'ils proviennent de dons en mauvais état des citoyens. Même si cette mesure n'est pas cohérente avec l'atteinte des objectifs du PGMR, ce soutien leur permettrait de poursuivre leur apport environnemental et constituerait un minimum de reconnaissance pour le travail effectué.

6.3 Quel devrait être le rôle de l'État face à l'industrie du réemploi ?

Si le dogme économique veut que les besoins sont illimités, mais que les ressources, elles, sont limitées, une question fondamentale s'impose dans le contexte de la diminution de la taille de l'État : quel devrait être son rôle face à l'industrie du réemploi ? L'un de ses rôles étant d'obtenir un maximum de services à la collectivité par dollar investi, l'État devrait-il alors investir spécifiquement dans les projets offrant de meilleures perspectives de développement durable ? Si c'était le cas, les entreprises du réemploi mériteraient ce soutien de l'État puisque leur mission respecte en tout point les visées environnementales et sociales qu'implique le développement durable. Cette aide ne signifierait pas pour autant la signature d'un chèque en blanc. Par contre, les services rendus par ces entreprises pourraient être compensés pour leurs valeurs environnementale et sociale afin d'en assurer la pérennité économique, la plupart occupant un marché peu lucratif. C'est le mode d'attribution de ce soutien qu'il deviendra alors essentiel de clarifier.

6.3.1 Compenser la mission environnementale

Selon les recommandations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la mission environnementale des entreprises du réemploi devait être soutenue par les instances municipales. Effectivement, les entreprises du réemploi collectent gratuitement les dons des citoyens, des matières provenant des ménages, qui autrement iraient à l'élimination : elles évitent ainsi aux municipalités des coûts de collecte et contribuent à augmenter la durée de vie des installations d'élimination. De plus, si les collectivités locales devaient reprendre la responsabilité logistique et financière de la gestion des matières présentement gérées par ces entreprises, les taxes payées par les citoyens augmenteraient. Cet argument soulevé par plusieurs acteurs du réemploi est difficile à faire accepter aux officiers municipaux, puisque le travail des EÉS a toujours été effectué gratuitement.

De son côté, le gouvernement provincial commence à favoriser l'internalisation des coûts environnementaux dans ses pratiques. Ainsi, deux lois sont récemment entrées en vigueur. Par le biais du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, les municipalités auront accès à 85 % des montants accumulés par

une redevance de 10 \$ par tonne de matières résiduelles éliminées. Le règlement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles prévoit le remboursement d'une partie des coûts nets de la collecte sélective grâce à la mise en place du principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Ainsi, les municipalités auront enfin les moyens d'appliquer des stratégies pour atteindre les objectifs de leur PGMR, en augmentant le taux de matières valorisées par la filière du réemploi. Cette approche peut changer la donne pour l'industrie du réemploi.

Tel que mentionné à la section 6.3.3, quelques municipalités reconnaissent monétairement la mission environnementale des entreprises du réemploi sous forme de contrats de service pour la gestion des matières résiduelles qu'elles valorisent. Cette pratique est plutôt rare pour l'instant. Cependant, d'autres municipalités pourront suivre ce modèle grâce aux transferts de fonds additionnels qu'elles recevront pour la gestion des matières résiduelles et ainsi reconnaître la mission environnementale des entreprises du réemploi.

6.3.2 Compenser la mission sociale

Sur le plan social, deux raisons justifient le financement public par le biais de subvention salariale à l'insertion en emploi de personnes vivant des difficultés socioprofessionnelles ou ayant un handicap. Premièrement, l'encadrement offert dans un milieu d'emploi adapté à ces clientèles sert l'ensemble de la société. Sans ces programmes, l'État devrait financer le maintien de ces personnes à la maison ou en institution : sur le plan strictement comptable, il est plus rentable collectivement de les rémunérer pour accomplir certaines tâches productives. C'est la moindre productivité que compense une subvention salariale, il s'agit en fait d'un contrat de service pour prendre en charge une responsabilité qui autrement reviendrait à l'État.

Deuxièmement, un emploi d'insertion devient aussi une porte d'entrée dans la vie active. La probabilité que ces personnes vivant avec des difficultés socioprofessionnelles réussissent à briser le cercle vicieux requérant le soutien de l'État est plus grande si on leur donne la chance de développer ou démontrer leur potentiel professionnel

(Ressources humaines et développement social Canada 1994). L'encadrement, la formation et la souplesse de ces emplois permettent d'augmenter chez ces personnes leur confiance en soi par l'acquisition d'aptitudes, de compétences et d'expérience sur le marché du travail. Par la suite, elles peuvent devenir des employés réguliers chez un autre employeur. Comme les entreprises du réemploi sont de belles écoles pour acquérir de l'expérience professionnelle, grâce à la simplicité des tâches et la nature sociale de leurs activités, il est pertinent que celles-ci soient compensées pour cette mission sociale, comme c'est le cas à ce jour.

Il est primordial de soutenir les entreprises du réemploi prodiguant de l'aide aux démunis, créneau occupé plus souvent qu'autrement par des organisations caritatives. Mais comment les aider alors qu'elles n'ont pas l'infrastructure pour gérer un contrat de service tant en ce qui concerne l'employabilité que la valorisation des matières résiduelles ? En ce sens, un soutien harmonisé et systématique doit leur être accordé : gratuité de l'élimination, fourniture d'équipement et de cloches de dépôt identifiées à l'organisme disposées à des endroits stratégiques, publicité auprès de la collectivité, soutien technique et autres avantages en nature selon leurs besoins. Un minimum de soutien est nécessaire pour assurer la pérennité de ces organisations, car l'apport social du bénévolat dessert l'ensemble de la collectivité.

6.3.3 Soutenir le réemploi sans nuire à l'entreprise privée

Qu'une entreprise du réemploi soit privée ou collective, ce sont ses résultats en termes environnementaux et sociaux qui doivent être compensés, que ce soit sous forme de contrat de service ou autrement. Or, les entreprises privées occupent généralement les créneaux les plus lucratifs et sélectionnent les matières présentant un potentiel de rentabilité alors que les OBNL recueillent les dons des citoyens, peu importe leur valeur de revente et tentent d'en valoriser le maximum, selon la hiérarchie des 3RVE. Ces OBNL restent aux prises avec des surplus difficiles à écouler et assument les coûts de leur élimination. De plus, ce sont davantage les OBNL qui peuvent offrir une plate-forme de travail adaptée à une main-d'œuvre en insertion. Dans la perspective où l'État accorderait une aide en fonction de résultats tangibles concordant aux principes du développement

durable, les entreprises d'économie sociale seraient en meilleure position, des points de vue environnemental et social, pour obtenir une compensation financière de l'État.

Mais que fait-on pour que le soutien aux OBNL par le financement public n'induisse une concurrence déloyale avec les entreprises privées du réemploi ? Pour éviter ce problème, la contribution environnementale et sociale des OBNL et des EÉS mériterait d'être mieux évaluée. En calculant la valeur de leur contribution, on pourrait estimer le montant non internalisé de leur travail et négocier une compensation équitable basée sur de véritables indicateurs économiques, ce qui faciliterait, la prise de décision pour tous.

Dans le contexte où plusieurs entreprises d'économie sociale du réemploi ont maintenant vu le jour, grâce entre autres aux généreux programmes de subvention du ministère de l'Environnement et de RECYC-QUÉBEC, celles-ci doivent maintenant pouvoir compter sur une forme de soutien pour continuer à se développer efficacement. Le terme soutien financier ne nous renvoie pas systématiquement à la subvention non remboursable. L'État pourrait orienter ses actions en favorisant l'égalité d'accès à la capitalisation (prêt patient) plutôt difficile d'accès aux OBNL, les critères de capitalisation traditionnelle n'étant pas adaptés à leur réalité et à leur mode de fonctionnement.

C'est ce qu'ont fait tout récemment les deux paliers de gouvernement en versant 32,8 millions de dollars pour la création de la Fiducie du Chantier de l'Économie sociale (Chantier de l'économie sociale 2007). Ce nouveau fonds, mixte, devient un excellent moyen de soutenir les entreprises d'économie sociale de réemploi dans leur développement, sans nuire à la compétitivité de l'industrie.

6.3.4 Utiliser la législation : la responsabilité élargie des producteurs

La mise en place de législation favorisant l'internalisation des coûts environnementaux résultant de la consommation est un moteur important pour ceux qui gèrent la fin de vie des produits, tels que les acteurs du réemploi. L'un des moyens d'internaliser les coûts environnementaux est d'appliquer le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP). La REP est une politique environnementale qui confère aux producteurs de biens

une forte part de la responsabilité financière et/ou matérielle, entourant le traitement ou l'élimination des produits de postconsommation (OCDE 2001).

En répartissant la responsabilité et les coûts de la fin de vie d'un produit entre les générateurs, les fabricants et distributeurs de biens de consommation et les consommateurs, on favorise l'organisation et le financement de la gestion des produits en fin de vie. Le programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage en est un bon exemple. Le « droit environnemental » payé à l'achat de pneus neufs a permis d'accumuler les fonds nécessaires pour transformer le problème des amoncellements de résidus accumulés au fil des ans en une industrie de recyclage compétitive produisant tapis, bottes de caoutchouc, pneus rechapés, valorisation énergétique, etc. Ainsi, le coût de gestion des pneus usés incombe au seul utilisateur et non à l'ensemble de la collectivité. Il en est de même pour la récupération des peintures. Initiée par un CFER, cette activité est devenue lucrative au point que l'industrie de la peinture l'a rachetée pour augmenter sa part sur le marché de la peinture recyclée (Peintures Récupérées du Québec 2007).

Le principe économique à la base de la REP est que, face à des coûts de fin de vie en croissance, l'industrie modifiera ces produits pour les rendre plus recyclables et plus réemployables en utilisant les règles de l'écoconception. Au-delà d'internaliser le coût environnemental dans le prix fixé d'un bien de consommation, les objectifs visés par la REP sont de favoriser la réduction de l'enfouissement des déchets et, ultimement, d'inciter les entreprises à produire des biens durables.

Si l'État étendait la responsabilité élargie des producteurs à un plus grand nombre de produits, elle contribuerait de façon certaine à une véritable réorganisation de la gestion de la fin de vie des produits. D'ailleurs, les appareils de technologies de l'information et des communications (TIC) seraient vraisemblablement les prochains produits visés par la REP. Seule une telle réglementation peut favoriser le réemploi des TIC et ainsi apporter de l'eau au moulin pour les acteurs du réemploi qui font le commerce de ces produits.

6.3.5 Faciliter le réseautage

Les subventions aident un certain nombre d'entreprises alors que c'est l'ensemble des entreprises du réemploi qui ont besoin de soutien. L'État peut aider cette industrie en initiant différentes actions stratégiques. Initialement, il peut favoriser le réseautage entre tous les organismes du réemploi, à but lucratif ou non, en soutenant en permanence certaines activités : la recherche et le développement ainsi que l'information. En se structurant mieux, un réseau plus efficace contribuerait à de meilleurs échanges des matières et des informations contribuant à la résolution de certains de leurs problèmes. Ainsi réseautés, ils pourraient travailler à l'émergence de nouvelles entreprises et surtout agir pour transformer certaines législations. Par exemple, si l'industrie du rembourrage pouvait utiliser des textiles usagés, plus d'usines de déchiquetage seraient requises, et se développerait alors un marché local autre que l'exportation pour les surplus de textiles.

Comme ce fut fait en France et en Belgique (Lespinasse 2004 et CRIOC 2005), l'État devrait supporter une organisation (le réseau idéalement) qui sonderait la perception du grand public vis-à-vis le réemploi afin d'en dégager une stratégie de communication efficace. Avec le résultat de cette enquête, le réseau pourrait déployer une campagne publicitaire efficace. L'objectif serait de changer la perception des gens à l'égard du réemploi en les incitant à acheter des biens usagés. Ce type d'intervention donnerait possiblement le coup de pouce nécessaire pour aider l'industrie du réemploi à se percevoir comme telle et obtenir des résultats positifs pour l'ensemble des acteurs.

En conclusion de ce chapitre, l'industrie du réemploi des matières les moins rentables doit sa survie à l'apport d'acteurs externes, en nature ou en argent. Sans la contribution des bénévoles, la plupart des organismes caritatifs et quelques EÉS disparaîtraient. Les interventions de l'État sont essentielles au maintien de la mission sociale de plusieurs EÉS : sans les subventions salariales, les subventions au développement et les prêts, ces dernières n'auraient tout simplement pas vu le jour.

Le citoyen serait probablement rassuré d'apprendre que l'État s'assure d'un retour collectif sur l'investissement en subventionnant un service rendu justifiable. Dans cette optique, l'idée de procéder par contrat de service pour compenser la mission environnementale

des entreprises du réemploi devient une piste intéressante. Si le soutien de la mission sociale par la subvention salariale s'avère rentable dans certains cas, l'insertion notamment, il demeure préférable de faciliter le prêt aux entreprises qui désirent se développer afin de les responsabiliser en regard du retour sur l'investissement.

Enfin, face à la réduction des enveloppes budgétaires de l'État pour le réemploi, il est peut-être temps d'envisager de cesser de subventionner individuellement les entreprises pour financer plutôt le réseautage ce qui permettra à l'ensemble des acteurs de s'organiser autour d'une industrie et d'élaborer les stratégies nécessaires pour changer la perception de la population à l'égard du réemploi.

7 LES PISTES DE SOLUTION POUR DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI

Les recommandations qui seront proposées dans ce dernier chapitre reposent sur un thème principal : l'*empowerment* des acteurs du réemploi. Le Centre d'excellence pour la santé des femmes - Consortium Université de Montréal, qui a étudié cette idéologie l'a décrite ainsi :

« L'empowerment devient un processus au moment où il y a interaction entre la coopération, la synergie, la transparence et la circulation de l'information, le tout basé sur les forces du milieu. Il est le résultat de la participation dans des actions politiques et collectives et il requiert la participation active des personnes où la redistribution des ressources est favorable pour le groupe. »
(Centre d'excellence pour la santé des femmes - Consortium Université de Montréal 1998)

Le réseautage est à la base de ce renforcement et apparaît comme une des principales pistes de solutions aux problèmes d'écoulement de la marchandise, de gestion de surplus et de diffusion des bonnes pratiques en gestion. Un réseau constitue le meilleur lobby pour se faire entendre des gouvernements afin qu'ils reconnaissent leur mission environnementale et mettent en place le cadre législatif et financier pour soutenir de façon récurrente les acteurs du réemploi.

7.1 Renforcer l'*empowerment*

L'*empowerment* des acteurs de l'industrie du réemploi passe par le sentiment d'appartenance : les acteurs doivent se percevoir en tant que partie d'une industrie. Le regroupement des acteurs concernés au sein d'un réseau pourrait renforcer cette perception. Dans une perspective plus large, le maillage pourrait s'étendre à l'ensemble des acteurs du réemploi, tant privés que collectifs, pour consolider toute l'industrie du réemploi.

Le regroupement peut prendre plusieurs formes : association, réseau, collectif ou encore table de concertation. L'objectif premier est d'atteindre le plus grand nombre d'établissements du réemploi, de leur faire reconnaître leurs intérêts communs et de les convaincre qu'ensemble ils peuvent réussir à résoudre leurs problématiques. Le second

objectif, essentiel pour la réussite de cette industrie, serait de renforcer la représentativité et la crédibilité de leurs regroupements ; c'est par des actions concertées et constructives que ce développement aura lieu.

Partant de compétences acquises, un regroupement déjà existant aurait le potentiel de départ pour recruter et représenter l'ensemble des acteurs du réemploi. En ce sens, et selon l'accueil des membres actuels à cette idée, le Réseau des ressourceries du Québec (RRQ) pourrait élargir ses critères d'admissibilité à l'ensemble des acteurs du réemploi. (Desrochers 2007). En augmentant son nombre de membres, le RRQ pourrait représenter non seulement les entreprises d'économie sociale, mais bien l'ensemble des acteurs du réemploi, à but lucratif et non lucratif. Actuellement, ce réseau ne regroupe que des entreprises du réemploi : sa mission fondamentale serait respectée. Un plus grand nombre de membres, lui conférerait plus de crédibilité, un plus grand poids politique et possiblement l'accès à des ressources financières supplémentaires pour soutenir sa nouvelle fonction à représenter l'ensemble de l'industrie et offrir davantage de services répondant à leurs besoins spécifiques.

Une deuxième option serait de créer une association qui chapeauterait l'ensemble des acteurs du réemploi qu'ils soient privés ou collectifs, et qui engloberait également les autres petits réseaux existants, comme c'est le cas du Chantier de l'économie sociale. La permanence pourrait être confiée au RRQ ou l'organisme pourrait avoir sa propre indépendance.

En travaillant ensemble, les membres de l'industrie du réemploi pourraient échanger afin de trouver des solutions aux problématiques communes. Ils pourraient élaborer des stratégies et développer des outils selon les priorités identifiées. Par exemple:

Au plan économique :

- bénéficier d'économies d'échelle par l'achat en groupe de certaines fournitures en biens ou en services;

- obtenir des services correspondants aux besoins des acteurs de l'industrie à meilleur coût, tels des formations, des services conseils et professionnels et divers outils de gestion et d'opération notamment le merchandising;
- mettre en commun des fonds pour développer des outils marketing permettant l'augmentation des ventes;
- consacrer suffisamment de fonds et d'efforts en recherche et développement pour trouver de nouveaux débouchés.

Au plan opérationnel :

- faire circuler de l'information concernant l'industrie et ses membres à l'aide d'un bulletin sectoriel, des lieux de discussions ou des sites thématiques;
- établir des outils pour favoriser les échanges de produits entre les membres, afin que les surplus des uns soient utiles aux autres;
- favoriser le partage des connaissances par l'échange entre les acteurs : idées pour améliorer les opérations, les pratiques de gestion et le marketing, journées de formations;
- déterminer les besoins pour accélérer la croissance de l'industrie qui nécessite une contribution externe (les divers paliers gouvernementaux notamment) et faire les représentations qui s'y rattachent;
- réaliser les études pour faire émerger les connaissances nécessaires à la prise de décision;
- développer des outils spécifiques à l'industrie et les mettre à la disposition des membres.

Au plan politique :

- mettre en place des sous-comités régionaux;
- développer un argumentaire cohérent et documenter des propositions acceptables auprès des instances municipales pour faire reconnaître financièrement leur apport environnemental;
- faire modifier la législation canadienne sur les produits neufs pour permettre le réemploi de textile usagé dans le rembourrage et valoriser les surplus d'« invendables ».

À l'ère de l'Internet, susciter la communication entre une communauté de personnes à propos d'un sujet précis n'a jamais été si accessible. Au-delà du traditionnel bulletin sectoriel diffusé par courriel, les blogues thématiques ou forum de discussion sur le site Internet du réseau peuvent favoriser les échanges informels entre les membres, peu importe leur situation géographique, et cela, à peu de frais. Le blogue est un moyen rapide, flexible et gratuit de tisser des liens, de partager, de diffuser de l'information et d'obtenir de la rétroaction ; la dernière campagne électorale québécoise l'a bien démontré. Des sujets tels les surplus à écouler, les problématiques vécues par les membres, les réactions aux sujets d'actualité concernant l'industrie du réemploi peuvent être discutés en temps réel par les membres intéressés. Dans la mesure où les sujets et les échanges seront pertinents, les membres seront intéressés à utiliser ce moyen de communiquer.

Le réseautage de l'ensemble des acteurs du réemploi apparaît incontournable pour susciter l'*empowerment* de cette industrie qui ne se perçoit pas encore comme telle. Seule une véritable synergie au sein de ce groupe d'entrepreneurs peut conduire à des solutions durables aux difficultés identifiées et favoriser le dynamisme de cette communauté. Ensemble, les acteurs pourront élever le niveau de professionnalisme, améliorer la rentabilité de leurs entreprises et garantir leur pérennité.

7.2 Augmenter les ventes

L'écoulement de la marchandise peut être facilitée par le réseautage, mais c'est tout de même par l'augmentation des ventes que globalement, on réemploiera davantage de matières. Il y a trois façons d'augmenter les ventes : élargir la clientèle, augmenter la quantité de produits acquis par acheteur et fidéliser le client afin qu'il revienne.

7.2.1 Élargir la clientèle

Élargir la clientèle implique au moins deux étapes. Une première étape est d'élaborer le bon message pour convaincre la population qu'acheter des articles du réemploi n'est pas exclusive aux moins nantis. Pour mettre en branle ce changement d'image, il serait logique d'acquérir d'abord une connaissance approfondie de la perception des Québécois

envers le réemploi. À l'instar de la France et de la Belgique, il semble opportun de réaliser une enquête exhaustive sur la perception du réemploi par les Québécois (Lespinasse 2004 et CRIOC 2005). Parmi les thèmes à sonder : la définition perçue du terme réemploi, les clientèles cibles, les raisons qui motivent les gens à acheter des biens usagés, la portée et les limites de l'argumentaire vert et finalement l'intérêt pour un porte-parole. Partant d'un diagnostic solide, il est plus facile d'élaborer une stratégie communicationnelle efficace et d'initier un changement de comportement à l'égard du réemploi. Ce type de mandat pourrait être pris en charge par le réseau, par un consultant ou un étudiant, avec certaines contributions externes.

Amener le grand public à changer de comportement implique la répétition du message sur une longue période. Le déploiement d'une campagne de sensibilisation significative requerra vraisemblablement un budget publicitaire important. Or, individuellement, le budget des établissements du réemploi ne le permet pas. D'où l'utilité de se regrouper pour atteindre cet objectif commun à long terme. Par ailleurs, la mise en commun de fonds de plusieurs provenances signifie que la campagne doit refléter la représentation collective des contributeurs, et c'est pourquoi elle doit être globale et servir l'ensemble des acteurs du réemploi.

7.2.2 Augmenter le nombre de produits achetés et fidéliser le client

Convaincre une plus large clientèle de combler ses besoins en achetant dans les établissements du réemploi est inutile si le magasin dans lequel elle se présente ne lui procure pas une expérience d'achat agréable. Il est alors probable que les nouveaux venus n'achèteront rien et ne reviendront pas. C'est pourquoi la mise en valeur des marchandises dans les étalages (marchandisage) et les promotions sur le lieu de vente sont les premiers aspects à surveiller afin d'augmenter les ventes.

Étant donné leur budget restreint, la plupart des établissements du réemploi n'ont pas nécessairement les ressources pour maximiser la mise en valeur de la marchandise. Ici encore, la force d'un réseau pourrait faire la différence. Il pourrait mettre à la disposition de l'ensemble des établissements une série de formations sur le marchandisage données par

un professionnel reconnu ou encore les services professionnels de ce dernier. Une autre possibilité serait l'embauche d'une personne-ressource à même l'équipe du réseau qui aurait les compétences pour offrir le service d'évaluation et de stratégie de merchandising aux membres. Mettre l'expérience de tous au profit de l'ensemble du réseau en favorisant l'échange d'idées entre les membres est un autre moyen d'élever le professionnalisme de l'ensemble des acteurs. Quels que soient les moyens retenus, l'important est de rendre l'expérience d'achat plus agréable. Ainsi, davantage de clients auront envie de magasiner dans un établissement du réemploi, trouveront facilement ce qu'ils recherchent, dépenseront davantage et en auront pour leur argent. Cette expérience d'achat incitera ainsi la clientèle à revenir.

Le même principe s'applique à la promotion sur le lieu de vente. L'échange entre les acteurs est le meilleur moyen de partager les recettes gagnantes en terme d'activité promotionnelle. Encore une fois, l'expérience des uns pourrait profiter aux autres.

L'augmentation des ventes passe par le déploiement d'outils marketing modernes semblables à ceux de la concurrence. Changer le comportement du grand public afin de les inciter à combler leurs besoins par le réemploi nécessite une stratégie communicationnelle efficace, planifiée et déployée à long terme. La mise en œuvre d'une telle stratégie étant coûteuse, le partage des frais sur l'ensemble des acteurs du réemploi est la solution proposée.

Par contre, cette opération de séduction onéreuse ne sert à rien si l'expérience d'achat est désagréable. C'est pourquoi le merchandising et les promotions sur le lieu de vente sont aussi importants que la publicité de masse. Stratégiquement, ces deux postes budgétaires ne doivent pas être sous estimés comme c'est souvent le cas actuellement : ces manques d'investissements se répercutent directement sur les revenus.

Les propositions susmentionnées pour augmenter les ventes démontrent encore une fois l'importance du rôle que peut jouer le réseau pour l'ensemble des acteurs du réemploi. En plus de l'accompagnement, le réseau peut rechercher des moyens d'innover par exemple en explorant les tactiques du marketing écologique si l'enquête démontre que c'est une voie à suivre.

7.3 Gérer les surplus

La gestion des surplus est une des difficultés majeures de l'industrie du réemploi. D'un point de vue environnemental, la gestion des biens selon la hiérarchie des 3RV est souhaitable avant d'envoyer les matières à l'élimination ou à l'exportation. Du point de vue de la responsabilité sociale, il est préférable de gérer les surplus localement plutôt que de les expédier dans les pays en voie de développement, ce qui a été démontré à la section 3.2. Dans cette perspective, comment gérer les surplus ?

Les deux pistes de solutions précédemment énoncées sont également des moyens de favoriser l'écoulement et minimiser les surplus à gérer. Susciter le réseautage entre les acteurs du réemploi afin que les surplus des uns puissent devenir la matière première des autres peut augmenter globalement le taux de valorisation. Les solutions des uns peuvent également être partagées avec les autres. Si le problème persiste, les acteurs peuvent alors définir quelles matières méritent que l'on y consacre une solution plus complexe ou pour lesquelles de la recherche et du développement seraient utiles pour en favoriser la valorisation. Ensemble, ils auront davantage de ressources pour mettre en oeuvre des solutions ou effectuer la représentation nécessaire pour améliorer la gestion de surplus des matières problématiques, notamment le textile. Augmenter les ventes en utilisant diverses stratégies marketing, tel qu'expliqué à la section 7.2 est également un moyen d'écouler la marchandise et de minimiser les surplus à gérer. Plus il y a de marchandises vendues, moins on a recours à l'élimination.

Un autre moyen de diminuer la quantité de marchandise indésirable est de s'attaquer à l'approvisionnement à la source. Il serait pertinent d'éduquer la population, de qui proviennent les dons, en lui indiquant qu'il est préférable qu'elle destine à la poubelle les biens brisés, abîmés ou tachés. Une campagne de sensibilisation pourrait s'avérer efficace si elle communiquait un message semblable à celui-ci : « une cloche de réemploi n'est pas une poubelle! » Le même genre de slogan pourrait également être inscrit directement sur les cloches de réemploi.

Certaines modifications apportées à la législation actuelle pourraient entraîner la réorganisation de la fin de vie des matières concernées et par conséquent faciliter la

gestion de certains surplus. Par exemple, la modification de la législation concernant le contenu du remboursement afin d'y introduire le textile postconsommation favoriserait l'émergence du déchetage du textile et réglerait une partie du problème de surplus de textile. Accroître l'éventail de produits touchés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) forcerait l'organisation de la fin de vie des produits concernés et encouragerait le développement de nouveaux débouchés. Le droit environnemental que présuppose la REP pourrait même servir à financer le réseau du réemploi.

7.4 Améliorer la gestion

Encore une fois, le réseau permettrait d'offrir aux établissements du réemploi divers moyens pour améliorer leur capacité en gestion. Ensemble, les membres du réseau auraient les moyens de s'offrir diverses formations en gestion, spécifiques à leur industrie. Pour compléter ces formations, le réseau pourrait développer des outils de gestion mis à la disposition de tous les membres, selon les besoins exprimés. Comme l'indique la section 3.1.4, les thématiques à aborder pourraient être le suivi financier, la formation des ressources humaines, les divers aspects de la commercialisation, la gestion des opérations et la mesure des résultats.

Un autre moyen qu'engendrerait le réseau pour l'amélioration des capacités de gestion des membres est la formation de sous-comités régionaux ou d'échanges informels via les blogs thématiques. Sur une base volontaire, les acteurs du réemploi d'une même région peuvent se rencontrer pour discuter des difficultés rencontrées au quotidien pour y apporter les solutions. Pour les adeptes de l'Internet, ce même type d'échange peut être initié par le biais d'un blogue. La localisation des participants n'est alors plus un obstacle, ce qui élimine l'effet d'isolement de ceux qui sont en régions ressources. Les gestionnaires améliorent ainsi leur bagage de connaissances en partageant leurs expériences vécues et leurs expertises.

Pour obtenir la collaboration d'un gestionnaire chevronné, une nouvelle initiative est mise à la disposition des dirigeants d'OBNL : il s'agit du maillage entre des gens d'affaires et des OBNL offert par l'organisme : Les bénévoles d'affaires. Cet organisme de professionnels incite les gens d'affaires de tous horizons à s'impliquer dans leur

communauté en mettant leurs compétences au service d'OBNL gratuitement. Pour être sujet au maillage, l'OBNL doit s'inscrire sur le site Internet de l'organisme.

Le réseau peut donc occuper un rôle de premier ordre pour faciliter l'acquisition de compétences supplémentaires en gestion pour l'ensemble des acteurs du réemploi.

7.5 Conserver le rôle de l'État

Les instances municipales et le gouvernement provincial ont un rôle important à jouer pour favoriser le dynamisme de l'industrie du réemploi. En reconnaissant la mission environnementale des acteurs du réemploi par la rémunération directe des acteurs pour les services rendus à leur place, les municipalités obtiennent deux avantages : d'abord une diminution significative des quantités de matières destinées à l'élimination et une meilleure offre de service aux citoyens, Le gouvernement provincial, de son côté, peut aider l'ensemble des acteurs du réemploi par son pouvoir de législateur et par l'injection de fonds dans une campagne de sensibilisation pour changer la perception des consommateurs à l'égard du réemploi.

7.5.1 Le palier municipal

La reconnaissance financière de la contribution en services et de la mission environnementale des acteurs du réemploi par les instances municipales devrait être pratique courante et non pas exceptionnelle. Comme le réemploi est un moyen d'atteindre les objectifs de leur PGMR, les municipalités ont tout intérêt à soutenir la vitalité du réemploi.

Cette pratique est un partage gagnant-gagnant. D'une part, vu la faible rentabilité de cette activité commerciale, la précarité est une préoccupation drainant beaucoup d'énergie. C'est pourquoi une forme de rémunération récurrente d'une ville ou d'une MRC, accordée en fonction de résultats mesurables, permettrait à ces organismes d'axer davantage leurs efforts sur la gestion des activités de valorisation, plutôt que sur la recherche perpétuelle

de financement. Les quelques milliers de dollars perçus sous forme de contrat de service en échange de la quantité nette de matières valorisées inciteraient les entreprises du réemploi à maximiser la valorisation des matières. D'autre part, puisqu'en bout de piste c'est la municipalité qui autrement paierait pour la collecte et l'élimination de ces matières, elle dépenserait moins d'argent en contrat de service qu'en élimination.

À titre d'exemple, la Ville de Québec explore l'option de rémunérer les OBNL oeuvrant en réduction et en réemploi de matières résiduelles comme un moyen d'atteindre les objectifs de son PGMR. Réunis autour de la même table, les OBNL du réemploi du territoire et les représentants de la ville ont analysé les modalités d'un éventuel partenariat technique et financier. La Ville de Québec a subventionné une étude de faisabilité technique et une étude économique pour évaluer les divers scénarios de partenariat, d'offres de service à la population, et estimer la valeur économique des services rendus par les entreprises de réemploi. De leur côté, la Ville de Lévis et les municipalités régionales de comté (MRC) de Bellechasse et du Granit ont chacune conclu une entente du même type avec une ressourcerie de leur territoire (Desrochers 2007).

L'idée de soutenir financièrement les OBNL en fonction des économies réalisées par leurs activités pourrait être une proposition plus acceptable pour les décideurs que la subvention. Le défi est d'appliquer équitablement ce principe. L'une des contraintes de cette forme de rémunération est la nécessité pour l'entreprise d'être dotée d'une infrastructure minimale de gestion et de suivi des quantités de matières traitées, afin de mesurer, facturer et justifier des entrées de fonds. Ce qui n'est pas nécessairement accessible aux institutions caritatives tel qu'expliqué à la section 6.2.2. C'est pourquoi d'autres pratiques peuvent aider ces organismes à perpétuer leurs activités de réemploi. Le soutien des municipalités sous forme d'aide technique ou « en nature » peut prendre les formes suivantes:

- la diffusion d'information auprès des citoyens;
- une campagne promotionnelle globale incitant les citoyens à utiliser les services des entreprises de réemploi;
- la gratuité des taxes foncières et de l'élimination d'une portion des rebuts;
- le prêt de locaux;
- le don des matières recueillies à l'écocentre, etc.

Ce type d'aide peut être offert à l'ensemble des acteurs du réemploi, comme l'ont fait la Communauté métropolitaine de Québec (2005), les villes de Montréal (2006) et de Sherbrooke (2006) avec la distribution d'un répertoire du réemploi à l'ensemble des citoyens de leur territoire respectif et RECYC-QUÉBEC soit l'ABC du recyclage et le répertoire des recycleurs (2007). Ce qui importe, c'est d'être attentif aux besoins spécifiques des entreprises qui rendent un service à la collectivité à peu de frais, vu les services rendu à la collectivité.

En définitive, les organismes du réemploi d'un même territoire auraient avantage à se regrouper pour exposer aux conseils municipaux l'importance de la reconnaissance financière de leur mission environnementale. C'est par une action concertée que les acteurs du réemploi d'une même MRC seront en meilleure position pour négocier un minimum de reconnaissance pour les services qu'ils offrent à leur collectivité. Les besoins des deux partis sont les seules limites aux moyens d'obtenir une relation gagnant-gagnant.

7.5.2 Le palier provincial

Pouvoir de législation

Grâce à son pouvoir législatif, le gouvernement provincial pourrait consolider l'industrie du réemploi. En effet, l'application du principe de la responsabilité élargie des producteurs par l'internalisation des coûts environnementaux de la gestion de fin de vie des produits et l'imposition d'un droit environnemental, est un champ de compétence provinciale. Il est tout à fait envisageable d'utiliser cette approche pour financer le réemploi et le coût de la valorisation des encombrants et des textiles.

Pour le moment, la législation a créé une nouvelle source de financement pour les projets de valorisation. Il s'agit d'une redevance à l'élimination des matières résiduelles de 10 \$/tonne dont 85 % sera retourné aux municipalités comme le stipule le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*. Ces dernières pourraient consacrer une partie de ces sommes pour contribuer à la reconnaissance

financière de la mission environnementale des acteurs du réemploi. Le transfert d'argent n'étant effectif que depuis moins d'un an, il est trop tôt pour observer si ces nouveaux fonds ont été partagés avec les acteurs du réemploi.

Le gouvernement provincial pourrait étendre la responsabilité élargie des producteurs à un plus vaste éventail de produits. Après les boissons gazeuses, les pneus, la peinture, les huiles usées et la collecte sélective, le financement de la gestion de la fin de vie à d'autres produits est souhaitable.

Puisque la priorité est accordée en fonction de la dangerosité des produits en fin de vie et de leurs impacts sur la santé et sur l'environnement, les prochains biens de consommation visés devraient être :

- les appareils de technologies de l'information et des communications (TIC);
- les électroménagers;
- et les appareils électriques et électroniques.

Les produits pour lesquels la responsabilité élargie des producteurs est déjà établie ont vu la gestion de leur fin de vie modifiée. Le réemploi des bouteilles de bière affiche un taux de plus de 98 % et celui du recyclage des canettes d'aluminium frôle les 72 %. On vise la récupération de 75 % de la peinture vendue au Québec en 2008 et les amoncellements de pneus usés ont été transformés en divers produits faits de caoutchouc recyclé (RECYC-QUÉBEC 2006). Il est prévisible que l'imposition d'un droit environnemental aux produits gérés par les entreprises du réemploi aura un effet positif sur l'industrie du réemploi.

Paradoxalement, et dans le cas du réemploi, la REP pourrait aussi avoir l'effet de favoriser le recyclage au détriment du réemploi. Cet aspect doit être pris en compte au moment de formuler le règlement. Comme la hiérarchie des 3RV le suggère, les autorités environnementales devraient porter une attention particulière à cet aspect lors de la rédaction de la loi, afin de favoriser le réemploi des matières en premier lieu.

Disponibilité de fonds

Depuis 1999, le gouvernement du Québec met à la disposition des EÉS oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles un programme d'aide financière non remboursable totalisant près de 24 millions de dollars. Cet argent, dirigé principalement dans l'industrie du réemploi, a permis la création, le développement et la consolidation de plus de 100 EES à travers le Québec. En plus de favoriser le dialogue entre les EÉS du réemploi et les instances municipales, cet investissement a été particulièrement bénéfique pour les régions ressources. Ce fonds a engendré la création de nouvelles entreprises pour valoriser localement les matières résiduelles, a permis de diversifier l'économie, créer des emplois et prêter main-forte aux personnes défavorisées (RECYC-QUÉBEC 2007).

Toutefois, si une nouvelle enveloppe budgétaire est dédiée aux deux premiers R de la hiérarchie des 3RV, l'auteur suggère que ces fonds soient voués à dynamiser l'ensemble des acteurs du réemploi. Étant donné que les entreprises d'économie sociale ont désormais accès à du capital patient grâce à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, les prochains fonds, si fonds il y a, devraient servir l'ensemble des acteurs du réemploi et non pas seulement les EÉS.

La stratégie de développement de l'industrie du réemploi doit évoluer. Puisque le Québec est doté d'entreprises du réemploi sur l'ensemble de son territoire et que la population sait désormais mieux gérer les surplus plutôt que de les jeter, la prochaine étape pour favoriser la réduction et le réemploi est de convaincre les gens d'acheter usagé afin d'écouler cet amoncellement de marchandise. Puisque son mandat est de promouvoir et de favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage, RECYC-QUÉBEC pourrait investir significativement pour changer la perception qu'a la population envers le réemploi et d'inciter les gens à acheter usagé. En déplaçant l'enveloppe budgétaire vers cet objectif à long terme, c'est l'ensemble des acteurs du réemploi qui en bénéficieraient.

Idéalement, une campagne de sensibilisation globale devrait être élaborée et financée par le réseau en collaboration avec la Société d'État. L'enveloppe budgétaire servirait donc de levier financier. Cette dernière, additionnée à l'ensemble des fonds amassés auprès des

membres du réseau, permettrait de rassembler un montant suffisant à l'élaboration d'une campagne significative sur une longue période, pour l'ensemble du territoire.

Dans un autre ordre d'idées, étant donné les revenus limités des acteurs du réemploi, il serait souhaitable que le coût d'adhésion ne soit pas un obstacle à l'appartenance au réseau. L'État devrait être ouvert à un certain soutien pour faciliter l'offre de services aux membres selon les besoins que le réseau aura identifiés.

En terminant, RECYC-QUÉBEC pourrait poursuivre, en partie, son soutien financier aux entreprises du réemploi en encourageant spécifiquement les projets innovateurs, qu'ils soient issus de l'économie sociale ou traditionnelle. Les autres programmes de capitalisation offerts par les différents intervenants tels que décrits à la section 6.3.3. ont toujours leur raison d'être et incitent les gestionnaires des entreprises collectives du réemploi à calculer le retour sur l'investissement des projets qu'elles désirent financer puisqu'elles s'engagent à rembourser leur prêt, comme c'est le cas pour les entreprises privées.

Ce premier portrait du réemploi au Québec est un début, mais il devrait être peaufiné et mis régulièrement à jour. Cependant, ce portrait n'apporte pas les réponses spécifiques comme le ferait plus efficacement un sondage auprès de la population. Il est primordial de mieux connaître, par une étude exhaustive, son rapport avec le réemploi, ses besoins et sa perception.

En conclusion, bien que cet essai nous amène à recommander une contribution des paliers de gouvernement municipal et provincial, la piste la plus prometteuse serait le renforcement de l'*empowerment* de l'industrie du réemploi. L'appartenance à un réseau représentatif et crédible semble le moyen de renforcement le plus efficace pour amener les acteurs du réemploi à se percevoir comme une industrie à part entière. S'ensuivra le partage de leurs similitudes et l'union pour des batailles communes. Il leur faut bâtir cette appartenance suffisamment solide pour favoriser l'entraide et l'amélioration continue, afin d'être plus compétitif dans l'arène du commerce de détail.

La contribution de l'État doit soutenir le développement de l'industrie du réemploi plutôt que de maintenir artificiellement les opérations ou la survie d'entreprises individuelles. Si le réemploi s'inscrit désormais dans une tendance favorable, celle du développement durable et de la consommation responsable, il doit pouvoir développer une industrie affranchie des subventions mais soutenue par la reconnaissance financière de sa contribution en tant que service à la collectivité.

CONCLUSION

Cet essai dresse le premier portrait de l'industrie du réemploi au Québec. Avant d'aborder l'état de la situation, le terme réemploi devait être précisé. La définition retenue se lit comme suit. Le réemploi est l'échange d'un bien, dans le cadre d'une activité marchande ou caritative ayant pour résultante la réutilisation d'un produit par un nouveau propriétaire sans modification importante des propriétés de la matière permettant d'en prolonger la vie utile.

Cette définition permet de circonscrire le marché du réemploi aux établissements pratiquant les activités de commerce et d'échange, de don ou de vente à très bas prix pour les plus démunis, d'exportation et de transformation en produits écodesign. Les vêtements et accessoires ainsi que les livres et documents se sont révélées les catégories de produits les plus transigés par les entreprises du réemploi. Leurs acteurs sont répartis en deux groupes : les deux tiers sont des entreprises privées à but lucratif et l'autre tiers sont des entreprises collectives dites organismes à but non lucratif. Parmi ces OBNL, les entreprises d'économies sociales (EÉS) valorisent non seulement les biens, mais également les personnes. Bien qu'ayant des façons différentes de s'approvisionner et de fonctionner, les EÉS font généralement face aux mêmes problématiques que les entreprises privées. Les problèmes identifiés sont l'écoulement des matières, la gestion des surplus, la perception négative de la population face au réemploi, les budgets restreints permettant d'avoir recours aux outils marketing utilisés par le marché des produits neufs à bas prix et en dernier lieu, l'accès difficile des entreprises collectives au financement pour se développer. Le réseautage de l'ensemble des acteurs du réemploi semble le moyen idéal pour les inciter à se percevoir comme une industrie, en tant que telle, et qu'ensemble ils trouvent les solutions à leurs problématiques (*empowerment*) et renforcent le développement de cette industrie.

Alors que les avantages du réemploi correspondent en tout point aux principes du développement durable, tant louangé par les politiciens, il devenait opportun de se poser la question suivante : quel doit être le rôle de l'État face à cette industrie ? Il est clair que les OBNL qui réemploient les matières les moins rentables doivent leur survie au bénévolat et aux diverses aides financières étatiques. Sans ces contributions externes, les OBNL disparaîtraient. ~~est à l'effet que les différents paliers de l'État doivent continuer de~~

Supprimé : Notre conclusion

compenser les missions sociales et environnementales de ces entreprises à titre de services rendus à la collectivité, d'autant que cela leur évite d'avoir à les effectuer directement eux même. L'État peut aussi servir de levier. En effet, il peut utiliser son pouvoir de législateur et imposer la responsabilité élargie des producteurs à un plus grand nombre de produits, induisant ainsi une réorganisation de la fin de vie des produits visés. Il peut aussi modifier certaines lois notamment celle relative au contenu neuf dans le remboursement. L'État peut enfin donner solide coup de pouce à l'ensemble de l'industrie face au problème majeur de l'écoulement de la marchandise en stimulant la consommation de biens usagés. Ensemble, les acteurs de l'industrie et l'État, doivent viser à long terme un objectif qui nécessite beaucoup d'énergie : convaincre le grand public tout autant que les commettants de l'État de consommer des biens usagés.

Pour conclure, soutenir le dynamisme de l'industrie du réemploi est plus important que jamais, car le réemploi est un moyen concret d'inculquer des habitudes de consommation responsable au quotidien. Si le réemploi s'inscrit désormais dans une tendance favorable, celle du développement durable et de la consommation responsable, le réemploi doit pouvoir développer une industrie affranchie des subventions mais soutenue par la reconnaissance financière de sa contribution en tant que service à la collectivité.

RÉFÉRENCES

- 2^E RENCONTRE INTERNATIONALE SUR LA GLOBALISATION DE LA SOLIDARITÉ (2001). Définition consensuelle de l'économie sociale adoptée lors de cette rencontre, Québec, http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_sociale, Consulté le 22 juillet 2006.
- Abloni, l'export de la surconsommation, réalisateur : Alexandre Oktan, Toronto, Médiatique Inc., (416) 367-8464, 2005, 50 min, DVD, NTSC.
- AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (2004). Le réemploi des déchets par les structures de l'économie solidaire, France, <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=25191&p1=1&ref=12441>, 69 p.. Consulté le 7 juin 2006.
- Anonyme (2006). Agent au service à la clientèle de l'Office de la protection du consommateur. Communication personnelle du 6 juin 2006.
- ACLQ (2005). Le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale, <http://www.aclq.qc.ca>. Consulté le 4 mars 2007.
- ARMÉE DU SALUT (s.d.). Accueil, <http://www.armeedusalut.ca/magasins>. Consulté le 11 juin 2006.
- ASSELIN, A., Directrice générale de Réno-Jouets, EÉS bénéficiant d'un plateau de travail du CRDI. Communication personnelle en février 2006.
- CASTONGUAY, S., Directrice du Réseau des Centres de formation en entreprise et récupération. Conversation personnelle en octobre 2005.
- CENTRE DE RECHERCHE DECIMA (2007). L'environnement au programme. Communiqué du 4 janvier, http://www.decima.com/fr/pdf/news_releases/070105F.pdf. Consulté le 24 avril 2007.
- CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION DES ORGANISATIONS DE CONSOMMATEUR (septembre 2005). Le réemploi – Rapport 3 : La demande, Wallonie, Belgique, <http://www.oivo-crioc.org/textes/pdf/1534.pdf>, 159 p. Consulté le 10 juin 2006.
- CENTRE D'EXCELLENCE POUR LA SANTÉ DES FEMMES - CONSORTIUM UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (1998). Projet d'empowerment des femmes. Conception, application et évaluation de l'empowerment (phase 1), Université de Montréal, <http://www.cesaf.umontreal.ca/f.ress.doss.empow.doc1.html#definition>. Consulté le 28 avril 2006.
- CHAMARD & ASSOCIÉS (2006). Plan de développement pour la mise en valeur des produits de textile et d'habillement produit pour la filière sur les produits de textile et d'habillement, Québec, 131 p.

- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2007). 52,8 millions \$ pour le développement de l'économie sociale, <http://www.chantier.qc.ca>, communiqué du 11 janvier 2007, Montréal. Consulté le 4 mars 2007.
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2004a). Portrait statistique des entreprises d'économie sociale 2002, 1p. (document interne transmis par Charles Guindon).
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2004b). Les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles. Feuillet sectoriel, <http://www.chantier.qc.ca>. 4 p. Consulté le 24 juillet 2006.
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (s.d.). <http://www.chantier.qc.ca>. Consulté le 22 juillet 2006.
- COALITION EAU SECOURS (s.d.). Les porteuses et porteurs d'eau, <http://www.eausecours.org>. Consulté le 2006-07-09.
- COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (s.d.). Les membres, <http://www.collectif.qc.ca/frame.htm?url=/accueil/statique/accueil.asp&z=98>. Consulté le 24 avril 2007.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (2005). Bottin du réemploi, 1^{ère} édition. Québec, 60 p.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ENTREPRISES ADAPTÉES (s.d.), Découvrez les entreprises adaptés, volet récupération, http://www.cqea.qc.ca/fr/entreprises/liste_entreprises.asp?secteur=7. Consulté le 17 juin 2006
- COURCHESNE, L. Chargée de projets, capitalisation, formation en gestion et planification financière au Chantier de l'économie sociale. Communications personnelles étalées de juin 2005 à août 2006.
- DEMOUSTIER, D. (2001). L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement, Syros, Paris.
- DESROCHERS M., Directeur général Réseau des ressourceries du Québec. Conversations personnelles étalées de novembre 2005 à avril 2007.
- EMPLOI QUÉBEC (2006). Les subventions salariales, <http://emploi.quebec.net/francais/entreprises/recrutement/aide/index.htm>. Consulté le 25 février 2007
- ENTRAIDE DIABÉTIQUE DU QUÉBEC (s.d.). <http://www.entraidediabetique.org>. Consulté le 11 juin 2006.
- ÉQUITERRE (s.d.). Accueil, <http://www.equiterre.org>. Consulté le 9 juillet 2006.

- FAVREAU, L. (février 2006). Économie sociale et politiques publiques : l'expérience québécoise, Revue Horizon du Gouvernement du Canada, février 2006, volume 8, Numéro 2, http://recherchepolitique.gc.ca/page.asp?pagenm=v8n2_art_03, 12 p. Consulté le 22 juillet 2006.
- FAYARD, V. (2004). Emmaüs France. Compte rendu de la communication présentée à l'Atelier réemploi des produits en fin de vie dans le cadre du colloque Filières et recyclage 2004, France. Titre de la présentation : Le réemploi des textiles : quels développements? <http://www.ademe.fr/entreprises/dechets/dechets/docs/reemploi.pdf>. Consulté le 29 mai 2006.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (2006). La mission, <http://www.fqcrdi.qc.ca>. Consulté le 12 mars 2007.
- FONDATION ÉCHO-LOGIE (1996). Le recycleux, guide du réemploi de la région de Québec, Québec, 251 p.
- GAGNÉ, C. Chargée de projet, Répertoire des entreprises de l'économie sociale et de l'action communautaire au Chantier de l'économie sociale. Communication personnelle en avril 2007.
- GAGNÉ, J.-S. (2005). L'environnement, principale préoccupation des Canadiens, Le Soleil (Québec), 10 novembre, <http://www.cyberpresse.ca/article/20051110/CPACTUALITES/511100603&SearchID=73229359971959>. Consulté le 24 juin 2006.
- GREENPEACE (s.d.). Le Suroît, <http://www.greenpeace.ca/f/>. Consulté le 9 juillet 2006.
- HYDRO-QUÉBEC (s.d.). Outils et programmes pour économiser, <http://www.hydroquebec.com/residentiel/mieuxconsommer/energystar/index.html>. Consulté le 25 juin 2006.
- INSTITUT NATIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE (1994). Mieux vivre avec nos déchets : la gestion des déchets solides municipaux et la santé publique, <http://www.inspq.qc.ca/publications/environnement/doc/text6.asp?E=p#intro> 138 p. Consulté le 28 juin 2006.
- LAFLAMME, I., Responsable du marketing et projets spéciaux chez Renaissance Goodwill. Visite d'entreprise effectuée en avril 2006.
- LEBLANC, A. (2005). Guide sur le fonctionnement et l'optimisation des écocentres au Québec. Montréal, <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/zzzzzzGuideF1354.pdf>. 82p. Consulté le 24 avril 2007.
- LEBLANC, D., Directrice de la promotion au Conseil québécois des entreprises adaptées. Communication personnelle en août 2005.

- LE GALL, M. (2002). Maître de conférences. Compte rendu de la communication présenté au Centre de recherche Rennais en économie de gestion lors du 2^e Congrès sur les tendances du marketing en Europe, Université de Renne, France, 25-26 janvier 2002. Titre de la présentation : De la préoccupation pour l'environnement à la consommation durable. 16 p.
- LES BÉNÉVOLES D'AFFAIRES (s.d.). Accueil, <http://www.benevolesdaffaires.org>. Consulté le 26 avril 2007.
- LE ROY, E. (2004). Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Compte rendu de la communication présentée à l'Atelier réemploi des produits en fin de vie dans le cadre du colloque Filières et recyclage 2004, France. Titre de la présentation : Prolonger la durée de vie des équipements, un objectif incontournable. [http : www.ademe.fr/entreprises/dechets/dechets/docs/reemploi.pdf](http://www.ademe.fr/entreprises/dechets/dechets/docs/reemploi.pdf). Consulté le 29 mai 2006.
- LESPINASSE, D. (2004). Présidente de la commission Environnement et Développement Durable. Compte rendu de la communication présentée à l'Atelier réemploi des produits en fin de vie dans le cadre du colloque Filières et recyclage 2004, France. Titre de la présentation : Le réemploi répond-il à une demande des consommateurs? [http : www.ademe.fr/entreprises/dechets/dechets/docs/reemploi.pdf](http://www.ademe.fr/entreprises/dechets/dechets/docs/reemploi.pdf). Consulté le 29 mai 2006.
- Loi de la protection du consommateur L.R.Q. c. P-40.1
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE (1998). Plan de gestion des matières résiduelles 1998-2008, Québec, Envirodoc EN981061, 56 p.
- NATIONS UNIES (1992). Agenda 21, chapitre 4, <http://www.un.org/french/events/rio92/agenda21/action4.htm>. Consulté le 5 juin 2006.
- NI ENVIRONNEMENT (2006). Caractérisation des articles du réemploi, Montréal, 138 p.
- OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR (2006). Garantie légale obligatoire, <http://www.consommation.info.gouv.qc.ca/fr/sortie/fiche.asp?dossier=3414& sujet=14 & miette>. Consulté le 6 juin 2006
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2000). Strategic waste prevention OECD reference manual, env/epoc/ppc(2000)5/final, 123 p. [http://www.olis.oecd.org/olis/2000doc.nsf/linkto/env-epoc-ppc\(2000\)5-final](http://www.olis.oecd.org/olis/2000doc.nsf/linkto/env-epoc-ppc(2000)5-final). Consulté le 6 juin 2006.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2001). Responsabilité élargie des producteurs, Manuel à l'intention des pouvoirs publics, USA, 173 p.

- PAINTER, A. (2006). Le rôle du gouvernement pour soutenir l'économie sociale, Revue Horizon du gouvernement du Canada, février 2006, volume 8, numéro 2, http://recherchepolitique.gc.ca/page.asp?pagenm=v8n2_art_09. Consulté le 22 juillet 2006.
- PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU QUÉBEC (2003). Peintures récupérées profil, <http://www.peinture.qc.ca>. Consulté le 25 avril 2007.
- PLAY IT AGAIN SPORT (s.d.). Accueil, <http://www.playitagainsports.ca>. Consulté le 11 juin 2006.
- PLANTE, D. (2007). Directeur général de l'Armée du Salut – Québec. Communication personnelle en avril 2007.
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Gazette Officielle du Québec, no 39, partie 1, 30 septembre 2000.
- Projet de loi no 102 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, Gazette officielle, 2002, chapitre 59.
- REBUT GLOBAL (2006). Le rebut global, <http://www.citadins.tv>. Consulté le 9 juillet 2006.
- RECYC-QUÉBEC (2006). Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Québec, 170 p.
- RECYC-QUÉBEC (2007a). Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale, <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/programme/economiesociale>. Consulté le 3 mars 2007.
- RECYC-QUÉBEC (2007b). Programme d'aide financière VERR, <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/information/fonction.asp>. Consulté le 9 juillet 2006.
- RECYC-QUÉBEC (2007c). Répertoire des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs et Abc du recyclage à domicile, <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca>. Consulté le 20 avril 2007.
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, Gazette officielle du Québec, Q-2, r.18.1.3, 28 mars 2007.
- RENAISSANCE (s.d.). Accueil, <http://www.renaissancequebec.ca>. Consulté le 11 juin 2006.
- RÉSEAU DES CENTRES DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION (s.d.). Le programme CFER, http://www.uqtr.ca/chaire_cfer/reseau. Consulté le 17 juin 2006.
- RÉSEAU DES RESSOURCERIES DU QUÉBEC (s.d.). Nos membres, <http://www.reseaursources.org>. Consulté le 20 avril 2007.

- RÉSEAU QUÉBÉCOIS POUR LA SIMPLICITÉ VOLONTAIRE (2006). Accueil, <http://www.simplicitévolontaire.org>. Consulté le 9 juillet 2006.
- RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (1994). Le recours aux subventions salariales pour favoriser l'embauche de prestataires d'assurance-chômage, 46 p.
- REUSE DEVELOPMENT ORGANIZATION (s.d.). Benefits of reuse, Etats-Unis, <http://www.redo.org>. Consulté le 6 juin 2006.
- SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL AU QUÉBEC (s.d.). <http://www.ssvp.qc.ca>. Consulté le 11 juin 2006.
- SOS PARC ORFORD (s.d.). Remerciements, <http://www.sosparcorford.org>. Consulté le 9 juillet 2006.
- TECSULT (2006). Étude des modalités de partenariat technique et financier entre la Ville de Québec et les OBNL oeuvrant en réduction et réemploi de matières résiduelles, Québec, 138 p.
- TREMBLAY, G. (2006). Responsable du programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale dans le cadre des PGMR chez RECYC-QUÉBEC. Compte rendu de la communication présentée à la conférence de l'ACFAS en mai 2006, Montréal. Titre de la présentation : L'économie sociale et la gestion des matières résiduelles : l'expérience de RECYC-QUÉBEC, Montréal.
- UNITED STATES ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY (2006). Reduce, reuse and recycle, Etats-Unis, <http://www.epa.gov/garbage/reduce.htm>. Consulté le 3 juin 2006.
- VILLAGE DES VALEURS (s.d.). Alliance avec les œuvres de bienfaisance <http://www.villagedesvaleurs.ca/fr/charity/index.php>. Consulté le 11 juin 2006.
- VILLE DE MONTRÉAL (2004). Guide du réemploi, <http://www.guidedureemploi.com>. Consulté le 6 juin 2006.
- VILLE DE MONTRÉAL (s.d.). Couleur bazar, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=916,3627746&_dad=portal&_schema=PORTAL. Consulté le 24 avril 2007.
- VILLE DE MONTRÉAL (s.d.) Collectif montréalais pour le réemploi, <http://www.guidedureemploi.com/collectif.php>. Consulté le 24 avril 2007.
- VILLE DE SHERBROOKE (2007). Bottin Vert, Sherbrooke, 58 p.
- VOUS ÊTES ICI (s.d.), Bottin des ecodesigns du Québec, <http://www.vousetesici.ca>. Consulté le 17 juin 2006.